

4

CONSTATS ET ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT

4.1 AMÉNAGEMENT URBAIN

CONSTAT

LE PAYSAGE URBAIN

Depuis quelques années, de nombreux projets d'aménagement ont contribué à l'amélioration du paysage urbain de Québec. Ces projets d'embellissement visent, au-delà des préoccupations esthétiques, à favoriser la convivialité du milieu urbain, à augmenter le confort, la sécurité et l'aisance dans les déplacements. Cependant, ils doivent d'abord et avant tout contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et des citoyennes qui l'habitent.

Au nombre des mesures adoptées par la Ville, les efforts de revitalisation de l'artère commerciale du chemin Sainte-Foy se sont traduits par la mise en place d'un éclairage d'ambiance, la plantation d'arbres, l'adoption de programmes de subvention à la rénovation et surtout, le réaménagement de l'intersection Holland/chemin Sainte-Foy, rendant plus sécuritaires la traverse piétonne et la circulation automobile dans ce secteur.

Les interventions massives de la Ville pour la revitalisation du quartier Saint-Roch et sa participation aux grands projets de développement en collaboration avec d'autres intervenants - réaménagement du boulevard René-Lévesque, de l'avenue Honoré-Mercier, etc. - ont également permis de mettre en œuvre des projets visant à affirmer le statut de capitale de la ville de Québec. D'autres projets de même envergure sont en cours d'élaboration : le réaménagement de l'avenue Dufferin, de la Grande Allée, la mise en valeur du coteau Sainte-Geneviève, l'aménagement de la bordure fluviale, la renaturalisation des berges de la rivière Saint-Charles, l'aménagement des terrains contaminés de la Pointe-aux-lièvres, etc.

Considérant le nombre restreint de terrains libres en Haute-Ville, la superficie non construite des grandes propriétés institutionnelles présente un potentiel de développement certain.

LE COTEAU SAINTE-GENEVIÈVE ET LES GRANDES PROPRIÉTÉS

Dans les limites du quartier Saint-Sacrement, la presque totalité des terrains longeant la crête de la falaise nord sont des propriétés publiques ou institutionnelles (de l'est vers l'ouest : l'Hôpital Saint-Sacrement, la congrégation des sœurs du Bon-Pasteur, l'Hôpital Jeffery-Hale, le parc Saint-Sacrement, le cégep François-Xavier Garneau). Certains de ces terrains sont peu ou pas utilisés, d'autres le sont à des fins de stationnement ou d'espace vert.

Le projet de mise en valeur du coteau Sainte-Genève prévoit l'aménagement d'une promenade longeant la crête et le pied de la falaise. À ce titre, il constituera un apport supplémentaire en espace vert pour desservir principalement la population des quartiers riverains, notamment celle de Saint-Sacrement. Ce projet intégrera le quartier Saint-Sacrement aux circuits de promenade existants de la ville de Québec (carte 10) – promenade des remparts et des Gouverneurs, promenade du parc des Champs-de-Bataille et rue des Braves, promenade de la rivière Saint-Charles.



Une ruelle typique du quartier

Considérant le nombre restreint de terrains libres en Haute-Ville, la superficie non construite des grandes propriétés institutionnelles présente un potentiel de développement certain. Le recyclage potentiel des bâtiments et le développement de ces terrains devront tenir compte des caractéristiques du milieu adjacent (volumétrie, usage, hauteur, marge, etc.). La population soutient comme essentiel le maintien des grands espaces verts autour de ces propriétés. La révision du zonage permettra de réévaluer les normes actuelles, en protégeant notamment la marge avant et en limitant la hauteur et la densité autorisées.

L'AVENUE MARGUERITE-BOURGEOYS

L'avenue Marguerite-Bourgeoys constitue un axe structurant pour le quartier. Elle présente toutefois des déficiences majeures, notamment au niveau de la largeur de la chaussée, du couvert végétal, de l'éclairage et du réseau aérien d'électricité.

LES RUELLES

Les ruelles sont une partie intégrante du cadre de vie de certains résidents et certaines résidentes. Utilisées comme aires de jeux pour les enfants, espaces de vie extérieur avec aménagements verts ou zones de stationnement, les ruelles présentent un potentiel d'aménagement intéressant. La plupart des ruelles du quartier Saint-Sacrement sont de propriété privée ou inconnue. Quelques-unes appartiennent à la Ville. Des ententes entre les populations riveraines et les propriétaires de ces ruelles permettraient d'aménager des espaces plus conviviaux, plus sécuritaires dans le prolongement du domaine privé. Un projet-pilote d'aménagement d'une ruelle est en cours dans le quartier Vieux-Limoilou.

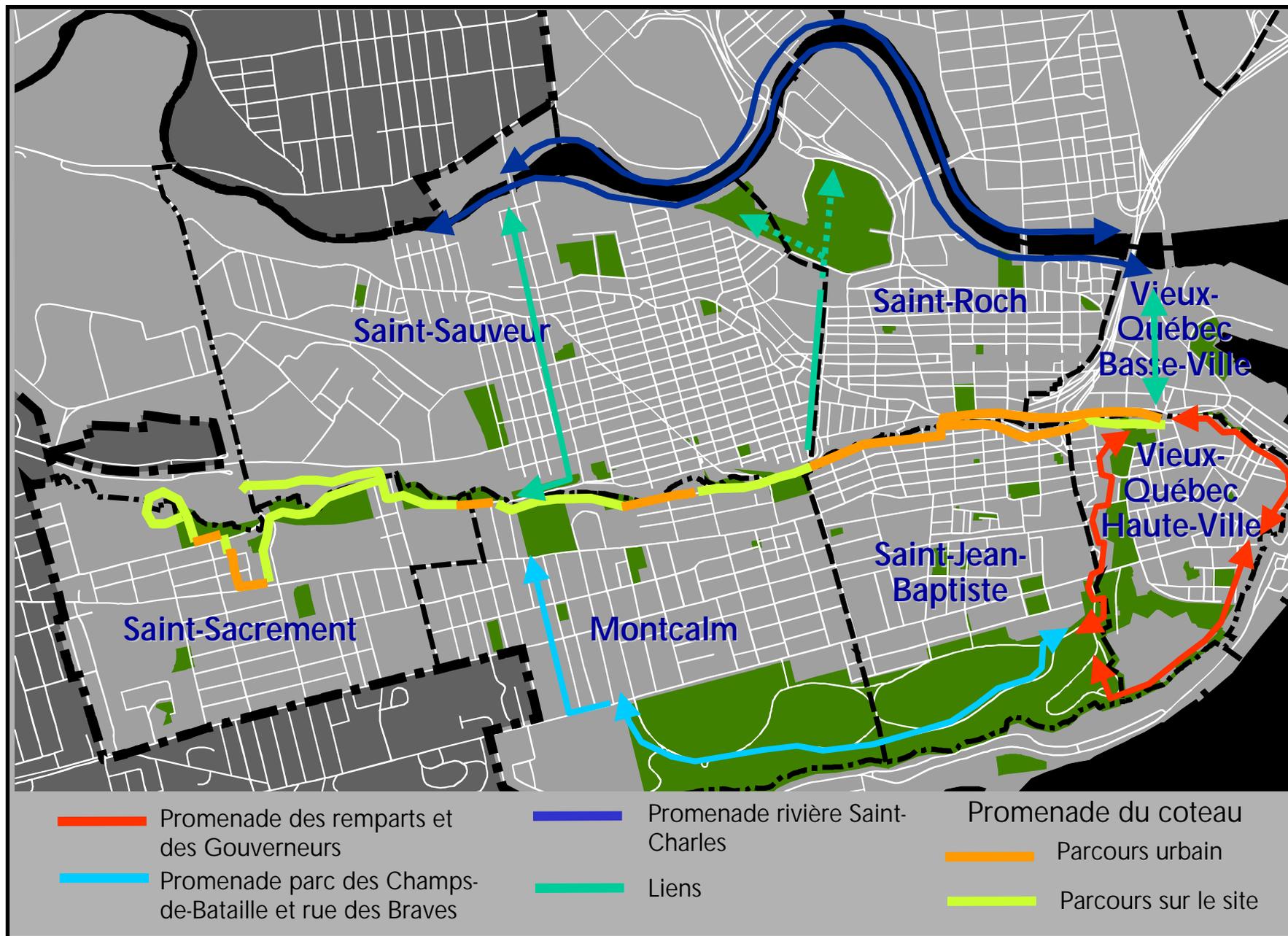
LES PERCÉES VISUELLES

Le promontoire du coteau Sainte-Genève offre des vues imprenables sur la Basse-Ville, depuis les quartiers de la Haute-Ville. Dans les limites de Saint-Sacrement, la plupart des terrains longeant la falaise possèdent un dégagement par rapport à la crête. Le projet de promenade et de réseau d'espaces verts le long du coteau favorisera la mise en valeur de ces perspectives.

Le tracé de la côte Saint-Sacrement s'ouvre également sur un panorama exceptionnel formé par les sommets des Laurentides et le profil bâti des quartiers de la Basse-Ville.

Les normes relatives à la hauteur des constructions seront réévaluées dans le cadre de la révision du zonage de façon à maintenir les percées visuelles.

CARTE 10 – LES CIRCUITS DE PROMENADE DE LA VILLE DE QUÉBEC



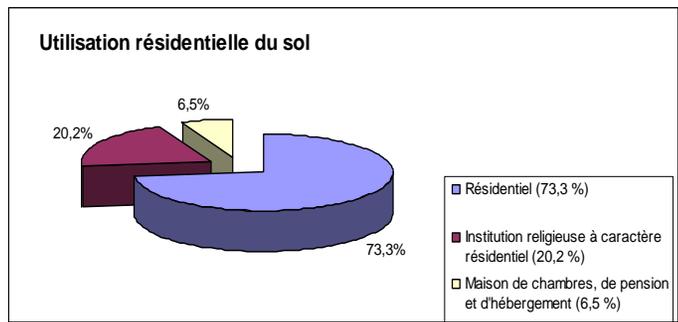
L'HABITATION

La vocation résidentielle principale du quartier Saint-Sacrement se caractérise par un bâti relativement dense, notamment par la présence de grandes tours d'habitation. La population a manifesté le souhait de préserver le caractère résidentiel du quartier.

LA TYPOLOGIE ET LA TENURE DU LOGEMENT

Le paysage domiciliaire est dominé par des bâtiments de deux à quatre étages. L'utilisation résidentielle du sol se caractérise par trois catégories d'habitation : l'occupation résidentielle des ménages pour 73,3 % de l'offre, les institutions religieuses à caractère résidentiel pour 20,2 % et finalement, les maisons de chambres, de pension et d'hébergement pour 6,6 % (graphique 3).

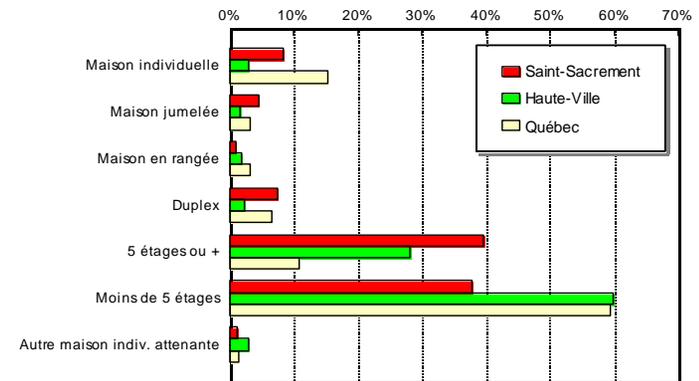
Considérant le nombre restreint de terrains libres en Haute-Ville, la superficie non construite des grandes propriétés institutionnelles présente un potentiel de développement certain.



GRAPHIQUE 3 : RÉPARTITION DE L'UTILISATION RÉSIDENTIELLE DU SOL

Au total, l'offre résidentielle compte près de 5 000 logements. Les trois quarts de cette offre sont composés de logements dans des immeubles à appartements (graphique 4). Les maisons unifamiliales constituent 9,7 % du bâti résidentiel, les maisons jumelées, 4,5 %, les maisons en rangée, 0,9 % et les duplex, 7,3 %. Les immeubles à appartements de moins de cinq étages constituent 38 % de l'offre totale et ceux de cinq étages et plus, 39 %.

Chaque logement compte en moyenne 4,7 pièces et 1,7 chambres à coucher. Ces résultats sont supérieurs à la moyenne des logements de la Haute-Ville et relativement les mêmes, par rapport à l'ensemble de la ville.



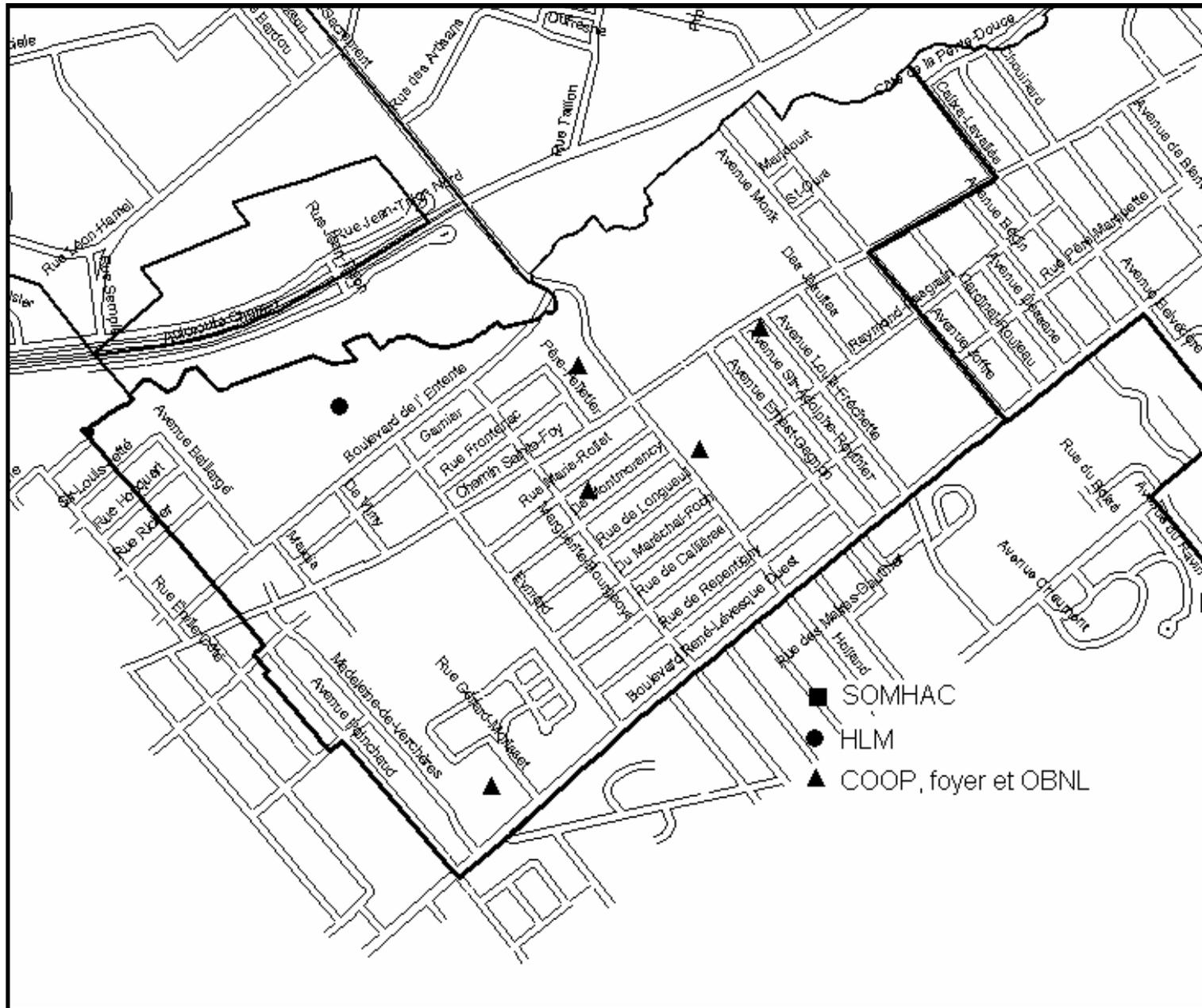
GRAPHIQUE 4 : TYPOLOGIE DU LOGEMENT

Les quelque 4 290 ménages du quartier sont propriétaires à environ 33 % de leur logement, tendance similaire à celle des quartiers de la Haute-Ville et de l'ensemble de la ville. Dans le cadre des subventions de la politique d'habitation, la Ville encourage la construction de logements qui comportent au moins deux chambres à coucher. Quant aux



Une résidence unifamiliale du quartier

CARTE 11 – RÉPARTITION DU LOGEMENT SOCIAL



immeubles pouvant bénéficier de subventions, ils doivent comprendre un certain pourcentage de logements de deux chambres à coucher et plus.

Le logement social correspond à près du cinquième (20 %) de l'offre totale de logements du quartier. Il est réparti dans quelques bâtiments (carte 11). Il compte 202 logements gérés par des HLM, 93 logements gérés par des COOP et OBNL d'habitation, 415 logements gérés par des foyers (dont 331 sont destinés aux personnes âgées), 239 unités d'habitation (90 chambres et 149 logements) dans des maisons de chambres et de pension et 22 places dans des maisons d'hébergement.

La notion de grands logements permet de maintenir une certaine proportion de logements pouvant accueillir des familles.



Résidence située sur la propriété des Sœurs du Bon-Pasteur; vue vers le nord

La population souhaite voir maintenir et même accroître la diversité des types d'habitation dans le quartier. Elle est en faveur d'une hausse de la proportion de logements sociaux destinés spécifiquement aux familles.

LES MAISONS DE CHAMBRES, D'HÉBERGEMENT ET DE PENSION ET LA NOTION DE GRANDS LOGEMENTS

En 1996, la Ville a adopté un règlement révisant les dispositions relatives à la création et au maintien de grands logements et à l'implantation de maisons de chambres, de pension et d'hébergement. Ces dispositions visent à contrôler le morcellement des grands logements, à assurer la localisation des maisons de chambres, de pension et d'hébergement à proximité des services (carte 12).



La propriété des Sœurs du Bon-Pasteur; vue vers l'ouest
À partir du chemin Sainte-Foy

La notion de grands logements permet de maintenir une certaine proportion de logements pouvant accueillir des familles. Les maisons de chambres, d'hébergement et de pension sont autorisées dans des zones mixtes ou des zones résidentielles de moyenne et forte densité. Elles sont généralement situées le long des grands axes routiers, près des services de transport en commun. Dans les secteurs où la notion de grands logements s'applique, les maisons de chambres ne sont pas autorisées et vice-versa. Ces

principes s'appliquent sur tout le territoire de la ville.

Le bâti résidentiel du quartier Montcalm totalise dix maisons de pension ou de chambres et sept résidences pour personnes retraitées autonomes ou non, pour un total de 208 chambres et de 40 logements.

L'AVENIR DES GRANDES PROPRIÉTÉS

La pression qui s'exerce sur les grandes propriétés institutionnelles, en regard de leur potentiel de développement et des disponibilités d'espaces à construire amène les autorités à se positionner dès maintenant sur l'avenir souhaitable de ces propriétés.

La population a démontré un grand intérêt à ce que soit maintenu l'usage institutionnel de ces propriétés. Cependant, dans l'éventualité où cet usage ne pouvait être maintenu, les citoyens et citoyennes sont en faveur de leur recyclage à des fins résidentielles.

Tout projet de développement devra intégrer le bâti existant dans un ensemble cohérent, respectant le gabarit et le caractère architectural des bâtiments à proximité. À cet effet, l'adoption de critères d'aménagement et d'architecture facilitera l'encadrement de ces projets.

L'ÉTAT DU BÂTI ET LA VALEUR DES LOGEMENTS

La variété du parc immobilier résidentiel du quartier Saint-Sacrement témoigne de son évolution historique et des différentes périodes de construction qui ont marqué son développement. La plus importante période de construction se situe entre 1946 et 1960, pour plus du quart (27,7 %) du parc immobilier résidentiel. Ce pourcentage est supérieur à ceux du secteur Haute-Ville et de la ville par rapport à la même période de construction. La deuxième période en importance est celle de 1971 à 1980, pour 22,8 % du bâti résidentiel. Enfin, les constructions d'avant 1946 et celles de 1981 à 1990

représentent chacune 17 % du parc immobilier résidentiel. Ces résultats éloquentes font état de la diversité du bâti résidentiel du territoire.

Les statistiques de 1996 indiquent qu'un logement sur cinq nécessiterait des réparations mineures (20 %) et environ 6 % des logements, des réparations majeures. Ces proportions sont légèrement supérieures à l'échelle de la Haute-Ville et de la ville. D'autre part, le pourcentage des bâtiments nécessitant un entretien régulier, soit approximativement 74 %, est supérieur à celui de la Haute-Ville et de l'ensemble de la ville. Dans le cadre des programmes de la politique d'habitation, la population de Saint-Sacrement peut bénéficier de subventions à la rénovation résidentielle.

La valeur moyenne des logements dans le quartier est assez élevée. De l'ordre de 130 000 \$, elle est de 4 % supérieure à la valeur moyenne en Haute-Ville et de 33 % supérieure à celle de l'ensemble de la ville. La valeur élevée des immeubles signifie par conséquent un coût plus élevé de location des appartements.

Cependant, le pourcentage des ménages consacrant plus de 30 % de leur revenu pour se loger est sensiblement le même pour la population de Saint-Sacrement que pour celles de la Haute-Ville et de l'ensemble de la ville. Les statistiques semblent donc démontrer que le coût des logements est proportionnel au revenu des individus.

LA FAMILLE ET LES POLITIQUES DE LA VILLE

Dans la foulée des efforts de revitalisation des quartiers centraux, la Ville souhaite favoriser la venue des familles dans ces quartiers par des mesures incitatives. Les programmes rattachés à la politique d'habitation traduisent cette volonté. Ces programmes sont axés sur l'accession à la propriété pour les familles et sur les subventions accordées aux projets de logements pouvant les accueillir.

La population a démontré un grand intérêt à ce que soit maintenu l'usage institutionnel de ces propriétés.

Ils s'appliquent désormais aux résidents et résidentes de Saint-Sacrement.

Les statistiques démontrent que dans le quartier Saint-Sacrement et dans l'ensemble de la ville, le nombre de chambres à coucher par logement a légèrement diminué entre 1991 et 1996. Il est passé de 2 à 1,9 chambres en moyenne dans l'ensemble de la ville et de 1,8 à 1,7 dans Saint-Sacrement. Ce résultat coïncide avec l'augmentation du nombre d'individus des cohortes d'âge de 0-19 ans, de 1986 à 1996 (tableau 3). L'interprétation des statistiques ne permet donc pas d'anticiper une baisse de la demande pour de plus grands logements.

La Ville a mis en place une réglementation relative à la protection des grands logements pour contrôler la subdivision des grandes unités d'habitation en unités plus petites. La notion de grands logements s'applique sur la presque totalité du territoire de Saint-Sacrement. L'identification des secteurs autorisant les maisons de chambres, de pension ou d'hébergement dans le règlement de zonage contribue également à la protection des grands logements.

LE PATRIMOINE

La notion de patrimoine renvoie à la globalité de l'environnement urbain de Saint-Sacrement. Forgé au cours des siècles, le paysage urbain du quartier est le reflet de son évolution historique. La diversité de son architecture et la présence d'un couvert végétal abondant témoignent des principales étapes qui en ont marqué le développement, depuis l'époque des grands domaines jusqu'au quartier résidentiel d'aujourd'hui.

Trois grands éléments du paysage caractérisent le patrimoine naturel de Saint-Sacrement : les plantations d'alignement sur les rues résidentielles, le boisé urbain du parc Samuel-Holland et le coteau Sainte-Geneviève. Le caractère historique du quartier prend tout son sens à travers ces éléments (voir section 4.2).

Le patrimoine bâti du quartier se distingue par sa grande intégrité et un état de conservation remarquable des bâtiments. La plupart d'entre eux ont conservé leur caractéristiques d'origine. Malgré les insertions contemporaines, notamment les édifices en hauteur, l'architecture du début du XX^e siècle constitue encore aujourd'hui la référence en termes d'environnement bâti dans le quartier.

La variété du parc immobilier résidentiel du quartier Saint-Sacrement témoigne de son évolution historique et des différentes périodes de construction qui ont marqué son développement.

LE PATRIMOINE RÉSIDENTIEL

Il ne reste aucun témoin de l'époque des villas. Les premières représentations de cette typologie de bâtiment sont aujourd'hui concentrées dans les limites du quartier Montcalm. Seul subsiste de cette époque le boisé du domaine Holland.

L'urbanisation de Saint-Sacrement est caractérisée par la vocation résidentielle qui sera conférée au quartier dès la fin du XIX^e siècle. La résidence unifamiliale sera le type architectural privilégié. Les maisons ont un gabarit

relativement régulier, tel que le prévoit un règlement de 1937. Elles comportent généralement deux étages ou deux étages et demie et un toit à pente douce. La tendance est à l'architecture fonctionnaliste, de par la sobriété du décor.

La portion la plus ancienne du quartier est située au nord du chemin Sainte-Foy. Les plus anciennes constructions résidentielles datent du premier quart du XX^e siècle. Les premières résidences furent construites le long de l'avenue Marguerite-Bourgeoys, de la rue Garnier et du boulevard de l'Entente. Le développement plutôt lent du quartier durant la 1^{ère} moitié du XX^e siècle ne connaîtra son essor qu'après la seconde guerre. Par conséquent, la majorité des constructions du quartier date des années 1940, 1950 et 1960.

La construction de nombreuses habitations après le premier conflit mondial a été encouragée par les programmes fédéraux de subventions destinés au logement ouvrier. Saint-Sacrement bénéficiera généreusement de ces subventions. Les maisons au parement de briques à deux étages, jumelées ou en rangées projettent une grande unité architecturale. Les résidences de la rue Garnier sont typiques de cette période. Entre les rues Marois et De Vimy, certains jumelés sont pourvus de décrochements en façade qui contribuent au raffinement de la propriété. Quelques-uns sont également agrémentés d'éléments décoratifs tels que des colombages, des dentelles de bois, des impostes au-dessus de l'entrée principale.

Les maisons de briques à deux étages seront très populaires durant toute la période d'urbanisation du quartier. Plusieurs résidences construites dans les années 1940 sont caractérisées par un volume carré régulier et des ouvertures symétriques en façade, s'apparentant au style néo-colonial nord-américain popularisé à Québec entre 1915 et 1940. D'autre se composent d'une façade articulée par des lucarnes pendantes et une avancée centrale où s'élève un toit pignon, inspirée de l'architecture Tudor. Vu la

popularité grandissante de l'automobile, le garage intégré à la maison n'est pas rare non plus. La maison en recul par rapport à la rue permet l'aménagement de parterres et la plantation d'arbres qui sont aujourd'hui la caractéristique particulière du quartier. Ce parti architectural est assez représentatif des banlieues nord-américaines.

Dans la partie est du quartier, les résidences construites après la seconde guerre sur Ernest-Gagnon, Sir-Adolphe-Routhier et Louis-Fréchette présentent une grande uniformité dans le style, le gabarit et l'aménagement des propriétés. La dimension des lots y est beaucoup plus grande et les maisons de un étage ont une volumétrie régulière et un toit à quatre versants. L'aménagement du terrain est typique des banlieues modernes, avec un espace gazonné et un espace pour le stationnement des véhicules.

LE PATRIMOINE INSTITUTIONNEL

L'architecture institutionnelle est une composante majeure du patrimoine de Saint-Sacrement. L'église du Très-Saint-Sacrement en est certainement la plus importante représentation. Érigée au début des années 1920, elle est construite à l'emplacement d'une première église de bois, déplacée puis incendiée en 1945. La charpente à ossature métallique constitue pour l'époque une grande innovation. L'architecture du bâtiment marie les principes du gothique aux éléments décoratifs du style roman. Aujourd'hui, l'église est l'un des joyaux de l'architecture religieuse du Québec.

La tendance rationaliste de l'architecture, d'autant plus présente au début du XX^e siècle, se fait plus particulièrement sentir dans l'ordonnance symétrique des corps de bâtiments de l'Hôpital Saint-Sacrement et quelques décennies plus tard, dans le profil bâti de l'Hôpital Jeffery-Hale. Le rationalisme se lit dans la simplicité de la volumétrie et le détail des façades.

La notion de patrimoine renvoie à la globalité de l'environnement urbain de Saint-Sacrement. Forgé au cours des siècles, le paysage urbain du quartier est le reflet de son évolution historique.

Datant de la seconde moitié du XIX^e siècle, le plus ancien bâtiment du quartier, propriété des sœurs de la congrégation de Notre-Dame, a été construit à l'emplacement de la villa Rosewood. Le premier collège, construit en 1874, fut intégré dans un complexe moderne (le collège Notre-Dame-de-Bellevue) au cours des années 1970. L'architecture de ce corps de bâti ancien est typique des institutions d'enseignement construites au XIX^e siècle.

Au début du XX^e siècle, le Séminaire de Québec fait l'acquisition d'un vaste territoire en bordure du coteau Sainte-Geneviève en vue d'y construire de nouveaux pavillons. L'École de Chimie verra le jour vers 1925. À l'instar de nombreux édifices institutionnels construits à



L'école Saint-Sacrement à l'angle chemin Sainte-Foy / Marguerite-Bourgeoys

cette époque, l'architecture du bâtiment s'inspire de la tendance Beaux-Arts. Érigée vingt ans plus tard, le bâtiment de l'École des Mines reprend les mêmes caractéristiques. Le pavillon Monseigneur-Vachon, d'influence Art déco mettra fin à l'expansion du Séminaire lorsque l'Université centralisera désormais ses activités au nouveau campus de Sainte-Foy.

Enfin, l'architecture du collège Saint-Charles-Garnier (1935) et de l'école Saint-Sacrement (1922) reprend également les composantes stylistiques des institutions classiques d'enseignement construites durant la même période. L'organisation symétrique des façades, le parement de brique ou de pierre et l'aspect monumental de la volumétrie traduisent le caractère institutionnel de ces bâtiments.

À ce jour, aucune analyse complète sur le patrimoine du quartier Saint-Sacrement n'a été réalisée. La connaissance des éléments qui composent le paysage urbain, tant en termes d'environnement naturel que de milieu bâti est une étape essentielle à la protection de ce paysage. Sensible à la qualité de son milieu de vie, la population résidante souhaiterait voir une telle étude se réaliser. Cette démarche devra comprendre l'analyse de l'architecture, de l'archéologie, du paysage urbain, de l'histoire du développement de la forme urbaine du quartier, de même que la constitution d'un répertoire de l'ensemble des propriétés.

La connaissance des éléments qui composent le paysage urbain, tant en termes d'environnement naturel que de milieu bâti est une étape essentielle à la protection de ce paysage.

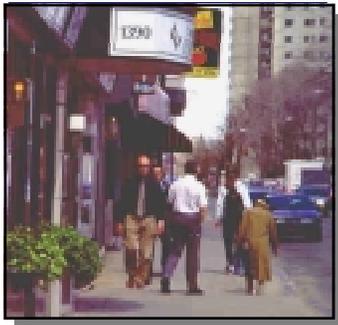
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

LE RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier du quartier Saint-Sacrement est constitué presque exclusivement de rues à double sens (carte 13). Les rues sont droites et relativement larges, assurant une circulation fluide. Globalement, le secteur n'engendre pas de problèmes majeurs au niveau de la circulation. Toutefois, le flux important de circulation aux heures de pointe entraîne un achalandage accru sur les rues résidentielles.

Le réseau principal comprend trois artères (chemin Sainte-Foy, boulevard René-Lévesque et avenue Saint-Sacrement / Holland) et une collectrice (boulevard de l'Entente) assurant l'accès entre le quartier et les autres secteurs de la ville. L'accès à la Basse-Ville se fait par la côte Saint-Sacrement dont la pente est relativement abrupte (environ 12 %).

Les débits de circulation sur le chemin Sainte-Foy fluctuent entre 9 000 et 17 000 véhicules par jour. Les volumes sont plus élevés à l'est de l'avenue Holland où sont concentrés plusieurs générateurs de déplacements (hôpitaux, centre médical, édifices gouvernementaux). Les débits sur le boulevard René-Lévesque fluctuent entre 10 000 et 14 000 véhicules quotidiennement. La présence des couloirs réservés d'autobus aux périodes de pointe affecte la capacité de cette artère. Les débits observés sur l'avenue Holland et le boulevard de l'Entente atteignent respectivement 8 000 et 5 000 véhicules par jour. Ailleurs, sur les rues locales, les débits sont nettement moindres.



La zone commerciale du chemin Sainte-Foy

LA CIRCULATION PIÉTONNE

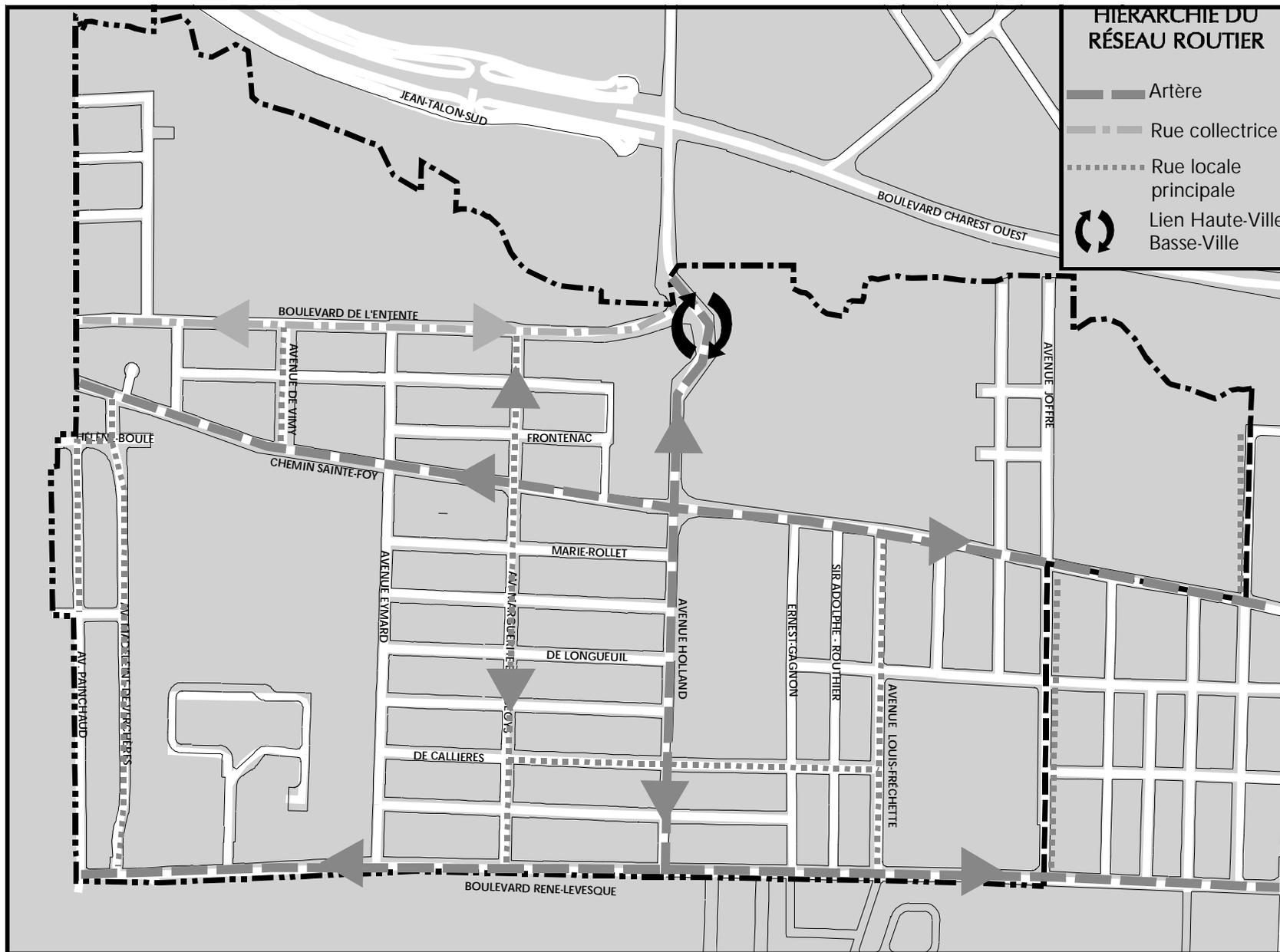
De façon générale, le quartier Saint-Sacrement constitue un milieu propice à la promenade. La présence de trottoirs dégagés et séparés de la voie publique par des banquettes de rue, d'une végétation abondante et la sécurité générale des lieux favorisent les déplacements piétons sur les rues résidentielles.

Les piétons ont accès à deux escaliers reliant la Haute-Ville à la Basse-Ville. L'escalier Joffre, à l'ouest de l'Hôpital Saint-Sacrement, relie le quartier au parc industriel Saint-Malo. Dans les limites du quartier Montcalm, l'escalier de la Pente Douce, jouxtant le parc des Braves, donne accès au quartier Saint-Sauveur. Des bonifications sont prévues aux escaliers dans le cadre du projet de mise en valeur du coteau Sainte-Geneviève au niveau de l'éclairage, de la signalisation, du mobilier urbain et du traitement des paliers et des seuils pour en améliorer la convivialité et les rendre plus sécuritaires.

Au niveau des grandes artères, les déplacements piétons sont moins agréables. La circulation importante, parfois rapide et la présence des autobus insécurisent le piéton plus spécialement l'hiver. Le réaménagement Holland/chemin Sainte-Foy a grandement sécurisé la traverse piétonne dans ce secteur.

Le quartier compte 18 intersections munies de feux de circulation dont 14 disposent d'une phase exclusive pour piétons, assurant ainsi le maximum de sécurité aux carrefours. Plusieurs carrefours secondaires disposent d'arrêts obligatoires dans les quatre directions, notamment près des établissements scolaires. Tous les trottoirs sont surbaissés aux intersections afin de rendre plus facile et sécuritaire la traversée des piétons, en particulier pour les personnes à mobilité réduite.

CARTE 13 – HIÉRARCHIE DU RÉSEAU ROUTIER



LE RÉSEAU CYCLABLE

Le plan directeur du réseau cyclable de la ville prévoit le déploiement de deux axes principaux dans le secteur Haute-Ville (carte 14). La priorité à la Haute-Ville est le prolongement du réseau dans l'axe est-ouest en vue de relier le Vieux-Québec à l'Université Laval et au centre-ville de Sainte-Foy.

Le réseau primaire est composé essentiellement de chaussées désignées. Il traverse les quartiers centraux dans l'axe des rues résidentielles situées au nord du boulevard René-Lévesque. Dans le quartier Saint-Sacrement, la chaussée désignée existante emprunte les rues Raymond-Casgrain, Ernest-Gagnon et de Callières. Elle emprunte ensuite l'avenue Eymard et le boulevard de l'Entente, jusqu'au cégep François-Xavier Garneau, aux limites de Sainte-Foy.

Le plan directeur prévoit également une piste cyclable passant sur les terrains de l'ancien collège Notre-Dame-de-Bellevue, reliant Eymard à Hélène-Boullé, jusqu'à l'Université Laval. Ce prolongement s'avère toutefois difficile à réaliser à court terme en raison de la vocation incertaine de la propriété.

Une liaison avec la Basse-Ville reste à compléter par une chaussée désignée sur l'avenue Joffre qui se raccordera à une piste cyclable passant derrière l'Hôpital Saint-Sacrement pour rejoindre les bandes cyclables unidirectionnelles existantes sur la côte de la Pente Douce. Ce tracé permettrait de maintenir une pente maximale de 6 %, considérée comme accessible pour la majorité des cyclistes. Actuellement, une chaussée désignée sur l'avenue Calixa-Lavallée relie la côte de la Pente Douce à la rue Père-Marquette, dans le quartier Montcalm.

Le réseau cyclable secondaire de la Haute-Ville est composé d'une voie cyclable qui reliera le Vieux-Québec aux limites de Sillery. Ce circuit empruntera en partie les plaines d'Abraham et les terrains privés du côté sud du chemin Saint-Louis. Il se raccordera ensuite à la piste cyclable projetée dans les limites de Sillery du côté sud du chemin Saint-Louis. Dans le quartier Saint-Sacrement, une chaussée désignée sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys reliera cette piste cyclable à la chaussée désignée existante sur la rue de Callières.

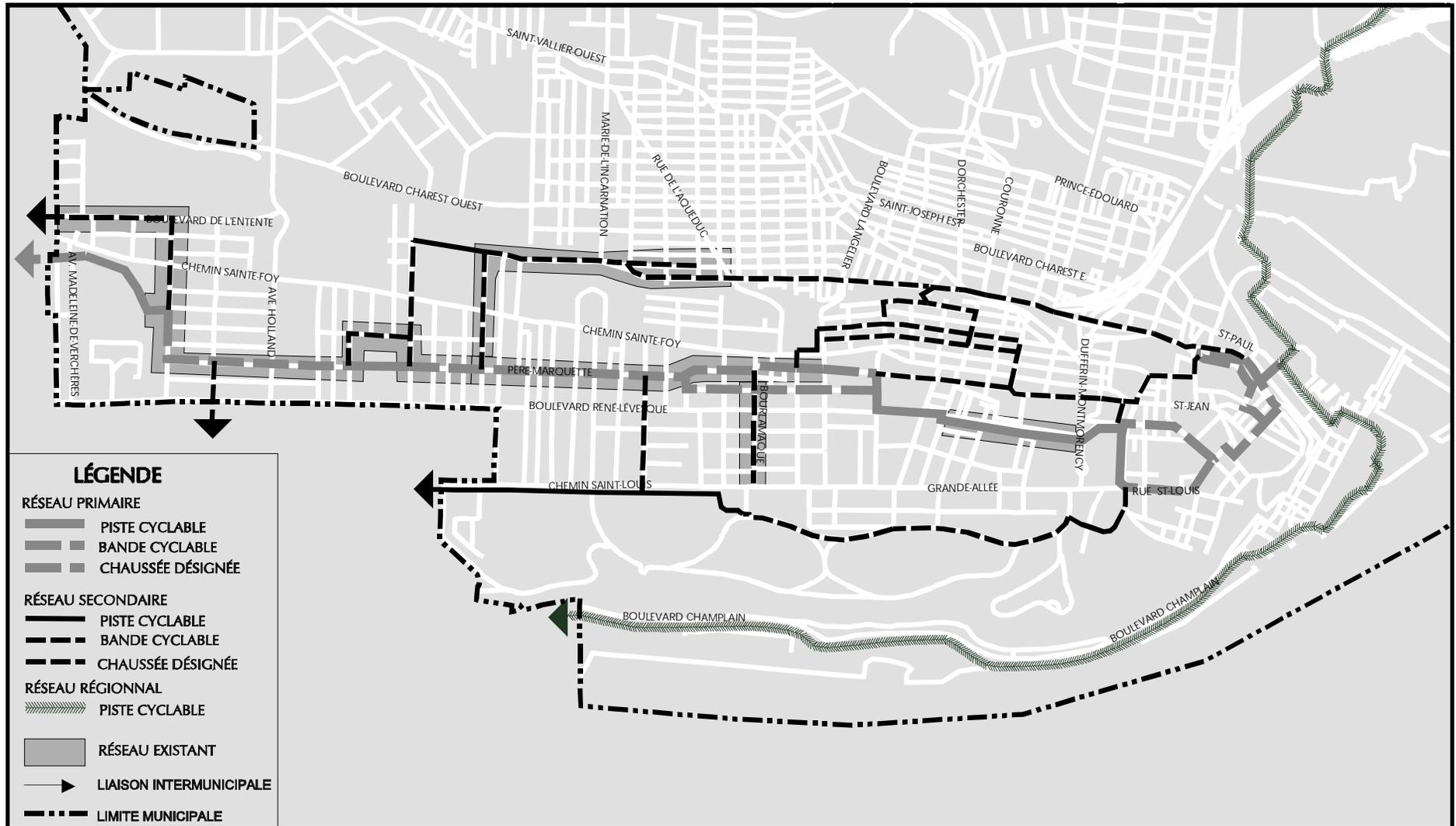
LE TRANSPORT EN COMMUN

La desserte par transport en commun dans le quartier Saint-Sacrement est l'une des meilleures de la région de Québec. Elle est assurée par cinq circuits d'autobus dont le Métrobus qui constitue la colonne vertébrale du réseau de la STCUQ. Le Métrobus assurant un service à fréquence élevée, circule au cœur du quartier, dans l'axe du boulevard René-Lévesque, sur lequel il emprunte des voies réservés aux périodes de pointe. Le parcours 7, le plus achalandé après le Métrobus, dessert le chemin Sainte-Foy avec une fréquence également élevée.

Les usagers du transport en commun ont accès au terminus d'autobus situé à l'extrémité est du quartier, dans le secteur de l'avenue Belvédère. Ce terminus permet la connexion des circuits est-ouest aux parcours reliant la Haute-Ville à la Basse-Ville, via la côte de la Pente Douce.

Il n'existe pas de desserte nord/sud dans le quartier, car les besoins en transport en commun sont faibles dans cet axe et la distance de marche est relativement courte. La desserte entre la Basse-Ville et la Haute-Ville est difficile en raison de la pente abrupte de la côte Saint-Sacrement et surtout de la configuration concentrique du réseau de la STCUQ qui favorise les déplacements de la banlieue vers le centre-ville.

CARTE 14 – PLAN DIRECTEUR DU RÉSEAU CYCLABLE DE LA HAUTE-VILLE



LE STATIONNEMENT

Les conditions de stationnement qui prévalent actuellement dans le quartier Saint-Sacrement sont généralement bonnes. Cette situation est due au fait que le nombre d'espaces de stationnement hors rue et sur rue est supérieur aux besoins du quartier. La plupart des maisons unifamiliales disposent d'un stationnement privé. Il en est de même pour plusieurs immeubles locatifs.

Le quartier compte environ 7 000 espaces de stationnement hors rue, soit 3 000 espaces réservés aux résidants et résidentes, et près de 4 000 espaces non résidentiels utilisés par les travailleurs et la clientèle d'établissements commerciaux. Ces espaces non résidentiels sont regroupés principalement aux hôpitaux Saint-Sacrement et Jeffery-Hale, à l'église Saint-Sacrement, au cégep François-Xavier Garneau, au collège Saint-Charles-Garnier et au complexe Samuel-Holland. La Ville de Québec gère également un parc de stationnement hors rue de 38 cases dans le secteur commercial du chemin Sainte-Foy.

Les espaces de stationnement sont réglementés sur la plupart des rues du quartier. Cette réglementation vise à répondre aux besoins des résidants et des résidentes ne disposant pas d'espaces de stationnement hors rue et à contrer le stationnement de longue durée des travailleurs.

Le quartier est divisé en 3 zones de permis de stationnement (carte 15). La zone 6, située à l'extrémité ouest et dans la partie nord du quartier, réglemente, entre autres, le stationnement dans le secteur du cégep François-Xavier Garneau. La zone 31 réglemente le stationnement dans la partie centrale du quartier, entre l'avenue Eymard et l'avenue Louis-Fréchette. Dans cette zone, certains tronçons de rue ne sont pas réglementés, notamment à l'ouest de l'avenue Marguerite-Bourgeoys ainsi qu'au nord de la rue Marie-Rollet. Le stationnement est également permis en

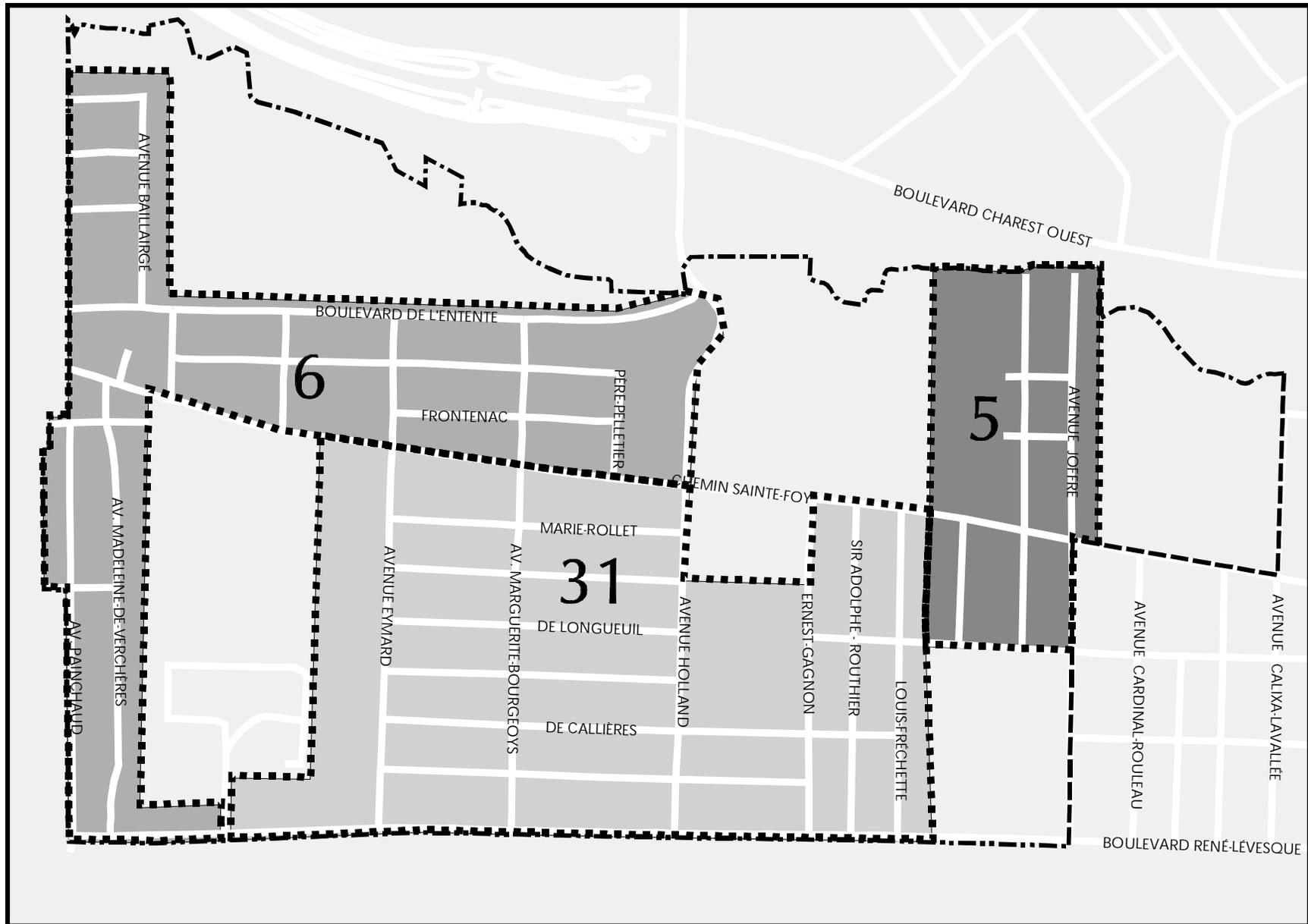
tout temps sur la rue de Callières, sauf entre 10h et 10h30, et entre 14h30 et 15h, du lundi au vendredi. Enfin, la zone 5 réglemente le stationnement sur quelques rues situées à l'extrémité est du quartier.

Malgré l'offre en stationnement existante, d'autres espaces improvisés sont utilisés par la population résidente à des fins de stationnement. L'hiver, les marges avant de certaines propriétés servent au stationnement des véhicules. De même, la plupart des ruelles servent aux mêmes fins. Cette réalité soulève un questionnement quant à la protection du couvert végétal en façade des résidences et aux possibilités d'aménagement des ruelles (section 4.1).

D'autre part, l'ouverture de l'activité professionnelle dans les résidences et l'expansion de l'activité commerciale du quartier ne devront pas compromettre la qualité du couvert végétal actuel en cédant les espaces verts existants au profit d'espaces de stationnement supplémentaires.

La desserte par transport en commun dans le quartier Saint-Sacrement est l'une des meilleures de la région de Québec.

CARTE 15 – PLAN DES ZONES DE PERMIS DE STATIONNEMENT



PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈRES DU RÉSEAU DE CIRCULATION

La rue de Callières

La problématique de la rue de Callières est complexe. Les véhicules empruntent cette rue locale aux heures de pointe pour accéder aux activités (immeubles à bureaux, écoles) et stationnements localisés dans le quartier Saint-Sacrement ou à proximité de celui-ci. Les principaux générateurs sont le complexe Samuel-Holland et l'école Holland, accessibles par l'avenue Ernest-Gagnon, ainsi que le stationnement du collège Saint-Charles-Garnier dont l'une des entrées est située sur l'avenue Louis-Fréchette, dans l'axe de la rue de Callières.

En-dehors des limites du quartier, les édifices à bureaux du chemin Saint-Louis génèrent également un certain volume de circulation. Plusieurs résidants et résidentes font état de nuisances reliées à cette circulation. Ils souhaitent que des mesures soient prises afin que les véhicules circulent le plus longtemps possible sur les grands axes.

Des propositions visant à réduire les débits de circulation sur la rue de Callières ont été présentées à la population lors d'une consultation publique tenue à l'automne 1999. La proposition principale consistait à interdire l'accès en direction est aux rues de Callières et de Repentigny, à partir de l'avenue Holland jusqu'à l'avenue Louis-Fréchette, aux heures de pointe du matin, pour les véhicules provenant de l'ouest et du sud. Cette mesure aurait pu réduire jusqu'à 60 % les débits de circulation sur la rue de Callières. Elle a été rejetée par la population car cette solution aurait eu pour effet d'augmenter la circulation automobile sur d'autres rues à caractère local, notamment Louis-Fréchette.

La configuration du réseau routier, la signalisation mise en place interdisant certains mouvements de virages à gauche aux intersections et surtout la présence d'édifices générateurs de déplacement à l'intérieur et à l'extérieur du quartier, dont l'accès au stationnement se fait par des rues

locales, peuvent expliquer en bonne partie la circulation plus intense sur la rue de Callières particulièrement à l'heure de pointe du matin. De manière générale, ces déplacements ne peuvent être considérés comme du trafic de transit puisque les lieux de destination sont majoritairement localisés dans le quartier.

A l'heure de pointe du soir, les véhicules accédant à la rue de Callières par le sud proviennent en bonne partie de la rue Thornhill située à Sillery. Une intervention mineure pourrait être effectuée afin d'interdire le mouvement tout droit sur l'avenue Louis-Fréchette en provenance de la rue Thornhill à la période de pointe du soir. Ce mouvement s'assimile à du trafic de transit car il vise à contourner la circulation et les feux de circulation sur le boulevard René-Lévesque, entre l'avenue Louis-Fréchette et l'avenue Holland.

La Ville ne peut appliquer une réglementation en fonction des caractéristiques des usagers, en limitant l'accès à la rue de Callières aux seuls résidants et résidentes par exemple. Dans ce contexte, des mesures de type " Traffic Calming " pourraient éventuellement être envisagées à titre expérimental sur cette rue. Ces aménagements physiques agissent sur le profil de la route ou sur la partie carrossable de la chaussée en vue de sensibiliser l'automobiliste au fait qu'il circule dans une zone résidentielle. Précisons toutefois que ces aménagements ne visent qu'à civiliser la circulation et réduire la vitesse, mais n'entraînent pas nécessairement une réduction des débits de circulation.

La rue Marie-Rollet

Cette rue à caractère résidentiel est située immédiatement au sud du chemin Sainte-Foy. Des résidants et résidentes de cette rue souhaitent que des mesures soient prises au niveau du stationnement sur rue, du camionnage lourd et de l'accès au parc de stationnement municipal en vue de réduire les débits de circulation sur la rue Marie-Rollet. Ces situations sont surtout générées par un problème de fluidité

sur le chemin Sainte-Foy.

Le stationnement sur le côté nord de la rue Marie-Rollet n'est pas réglementé à cause de la forte demande pour du stationnement à moyen terme, générée par les commerces situés sur le chemin Sainte-Foy. La réglementation de la durée du stationnement, comme sur les autres rues environnantes, encouragerait le stationnement de courte durée et la rotation des véhicules. Cette mesure n'est pas souhaitable car elle ne ferait qu'augmenter la circulation automobile sur la rue Marie-Rollet.

Selon les relevés effectués sur Marie-Rollet, les véhicules lourds y sont peu nombreux. Ils représentent moins de 1 % de tous les véhicules circulant sur cette rue. De plus, les relevés indiquent que plusieurs véhicules lourds sont identifiés à des compagnies pouvant effectuer une livraison locale.

Des autobus scolaires empruntent la rue Marie-Rollet pour éviter vraisemblablement la congestion automobile sur le chemin Sainte-Foy. Puisqu'aucune école n'est située dans ce secteur immédiat, cette situation peut difficilement être défendue par les chauffeuses et les chauffeurs. Des interventions auprès des organismes concernés (commission scolaire, écoles, transporteurs) pourraient être faites pour s'assurer que les autobus scolaires ne circulent plus sur la rue Marie-Rollet, mais empruntent plutôt le réseau routier primaire.

La Ville gère un parc de stationnement de 38 cases desservant les commerces du chemin Sainte-Foy. Ce parc est situé à mi-chemin entre l'avenue Marguerite-Bourgeoys et l'avenue Holland. On peut y accéder par le chemin Sainte-Foy ou par la rue Marie-Rollet. Dans ce périmètre, on retrouve également deux autres stationnements privés, desservant des institutions financières, avec des entrées ou sorties localisées sur la rue Marie-Rollet. Ces stationnements communiquent avec celui de la Ville par une ruelle centrale qui relie tous les stationnements ensemble. Les relevés

effectués montrent qu'un nombre élevé de véhicules accèdent au stationnement municipal par la rue Marie-Rollet, générant ainsi des nuisances pour les résidants et résidentes du secteur. La Ville pourrait expérimenter un projet-pilote consistant à fermer l'accès au stationnement municipal par la rue Marie-Rollet. Cette mesure devra faire l'objet d'une évaluation car elle entraînerait, entre autres, une augmentation des débits de circulation sur le chemin Sainte-Foy.

Le chemin Sainte-Foy

À certaines périodes de la journée, l'achalandage accru sur le chemin Sainte-Foy entre les avenues Marguerite-Bourgeoys et Holland rend difficile la circulation. Des actions pourraient éventuellement être posées au niveau de la synchronisation des feux de circulation et du stationnement en bordure de rue de manière à faciliter l'écoulement de la circulation dans ce secteur. Le manque de fluidité est probablement l'une des causes principales du débordement de la circulation sur les rues résidentielles. Ce manque de fluidité incite les véhicules à éviter cette artère aux heures de pointe.

AUTRES PROBLÉMATIQUES

Le secteur de l'école Saint-Sacrement est également identifié par certains résidants et résidentes comme un secteur où des mesures devraient être prises afin de sécuriser le circuit piéton des écoliers.

Enfin, l'avenue Madeleine-de-Verchères, de par sa largeur et son tracé régulier, incite souvent les automobiles à circuler plus vite que la limite permise.

LA SÉCURITÉ URBAINE

La sécurité urbaine constitue depuis toujours une préoccupation fondamentale pour les individus. Sensible à cette problématique, la Ville a entrepris des démarches visant à accroître la sécurité et le sentiment de sécurité de la population dans tous les quartiers. Ces démarches ont récemment abouti à l'élaboration d'une politique de sécurité urbaine, réalisée en collaboration avec le Service de police, le Service de la culture, du loisir et de la vie communautaire et le Service de la planification.

La création de la Commission Femmes et Ville en 1993 a permis, entre autres, d'identifier des pistes de solution concernant la sécurité dans les quartiers, en particulier celle des femmes et des enfants. La politique de sécurité urbaine s'inscrit dans le prolongement des travaux de la Commission consultative sur la sécurité publique. Le plan d'action découlant de la politique sur la sécurité urbaine propose différentes mesures s'appuyant sur deux axes d'intervention principaux : la participation et la prévention. Un comité assurera le suivi du plan d'action de la politique.

LES STATISTIQUES SUR LA CRIMINALITÉ

La qualité du milieu de vie du quartier Saint-Sacrement repose non seulement sur la qualité de l'environnement urbain mais également sur la quiétude générale qui règne dans l'ensemble du quartier. Les statistiques du Service de police l'attestent.

Les données sur la criminalité dans le quartier ont été compilées à partir des plaintes des citoyens et des citoyennes qui ont été acheminées au Service de police de la ville. Le Service de police dispose de 4 atomes de patrouille desservant les 20 districts électoraux de la ville :

- *le secteur Limoilou ;*
- *le secteur Basse-Ville ;*
- *le secteur Haute-Ville ;*
- *les secteurs Duberger-Des Rivières ;*
- *les secteurs Les Saules-L'Ormière-Lebourgneuf-Neufchâtel-Grands Boulevards.*

L'analyse des données ne permet pas de dresser un portrait exact de la réalité du quartier, dans la mesure où seuls les délits dénoncés à la police apparaissent dans les statistiques. Les statistiques démontrent néanmoins que Saint-Sacrement est un quartier sécuritaire. En termes quantitatifs, la nature des délits les plus nombreux se rapporte, en ordre décroissant, aux effractions dans les résidences (107 au total en 1999), aux vols (79), aux délits de fuite (64), aux méfaits (54), aux vols de bicyclettes (35), aux vols se rapportant aux véhicules (34), aux menaces (19) et aux voies de fait (16).

La qualité du milieu de vie du quartier Saint-Sacrement repose non seulement sur la qualité de l'environnement urbain mais également sur la quiétude générale qui règne dans l'ensemble du quartier.

Les délits les moins fréquents concernent les agressions sexuelles, les vols qualifiés, les effractions dans les commerces, les vols de sacs à main, les incendies criminels, les actions indécentes. En 1999, seulement une à trois plaintes pour chacune de ces catégories ont été rapportées au Service de police. De même, les vols à l'étalage, les facultés affaiblies et les délits relatifs à la possession et au trafic de drogue sont très peu nombreux dans le quartier (moins de dix plaintes par catégorie).

La criminalité a connu une baisse de 30 % dans le quartier entre 1996 et 1999. Les effractions dans les résidences, les vols simples et les vols de bicyclettes ont connu des baisses respectives de 37 %, 26 % et 15 % durant cet intervalle.

À titre comparatif pour les six premiers mois de l'année 2000, la somme de tous les délits de l'ensemble des quartiers de la ville, en termes quantitatifs, représentait 6 % de la population totale⁽²⁾. Pour la même période, le pourcentage des délits en Haute-Ville par rapport à la population de ce secteur était de 6,5 %. Cette proportion n'était que de 3,4 % à l'échelle du quartier Saint-Sacrement.

La criminalité a connu une baisse de 30 % dans le quartier entre 1996 et 1999.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'analyse des accidents survenus entre 1990 et 1999 révèle que le quartier Saint-Sacrement est plus sécuritaire qu'auparavant. En effet, le nombre d'accidents avec blessés a baissé de 8 % au cours des cinq dernières années (1995-1999) comparativement aux cinq années précédentes (1990-1994). Le nombre d'accidents avec dommages matériels a également diminué de 20 % durant la même période.

ORIENTATIONS : CONFIRMER LA VOCATION RÉSIDENTIELLE DU QUARTIER ET RÉPONDRE AUX BESOINS EN HABITATION DE LA POPULATION

OBJECTIFS :

Favoriser la venue des familles dans le quartier

ACTIONS :

Promouvoir les différents programmes de la Ville destinés aux familles (subventions à la rénovation, accession à la propriété, crédits de taxes)

Revoir certaines normes de zonage (marges de recul, rapport plancher/terrain, indice d'occupation au sol, etc.) concernant les possibilités d'extension des logements

Destiner prioritairement aux familles les projets de logement social

Maintenir la politique des grands logements

Assurer une offre de logements diversifiée, destinée plus spécialement aux familles

Promouvoir auprès des promoteurs et de la population les programmes de la Ville en matière de COOP et d'OBNL d'habitation

Promouvoir auprès des promoteurs la construction de logements destinés aux familles dans les secteurs potentiels de développement

Évaluer la demande en logement de la clientèle étudiante et ajuster l'offre actuelle au besoin

Maintenir le zonage existant concernant les maisons de chambre, de pension et d'hébergement

Réhabiliter en habitation les bâtiments publics ou institutionnels peu ou pas utilisés

ORIENTATIONS : CONSOLIDER ET METTRE EN VALEUR LA QUALITÉ DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN DU QUARTIER

OBJECTIFS :

Maintenir la qualité du bâti résidentiel

ACTIONS :

Développer une approche incitative auprès des résidants et résidantes pour encourager la rénovation résidentielle

Promouvoir auprès des propriétaires d'immeubles les programmes de subvention à la rénovation de la Ville

ORIENTATIONS : CONSOLIDER ET METTRE EN VALEUR LA QUALITÉ DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN DU QUARTIER (SUITE)

OBJECTIFS :

Mettre en valeur les espaces publics existants

ACTIONS :

Identifier les entrées des parcs de quartier

Revoir l'aménagement du parc Samuel-Holland

Ajouter du mobilier urbain (tables, bancs, poubelles) au parc Saint-Sacrement et au parc Samuel-Holland

Compléter l'aménagement paysager du parc Saint-Sacrement

Rendre plus attrayantes et conviviales les avenues Marguerite-Bourgeoys et Holland

Réaménager l'avenue Marguerite-Bourgeoys (aménagement de banquettes, plantation d'alignement, élargissement des trottoirs, éclairage, etc.)

Réviser le type d'éclairage sur l'avenue Holland de manière à respecter l'échelle du piéton

Planifier les interventions relatives aux grandes propriétés sur le territoire en harmonie avec le tissu urbain du quartier

Définir les usages potentiels des grandes propriétés (Hôpital Jeffery-Hale, Hôpital Saint-Sacrement, propriétés conventuelles)

Revoir le zonage (marges de recul, hauteurs, densité etc.) des grandes propriétés (Hôpital Jeffery-Hale, Hôpital Saint-Sacrement, propriétés conventuelles)

Planifier la mise en valeur du coteau Sainte-Geneviève selon une utilisation optimale des terrains et en continuité avec le milieu urbain adjacent

Développer le projet de promenade et de réseau d'espaces verts le long du coteau Sainte-Geneviève

Protéger les percées visuelles depuis la falaise

Favoriser l'aménagement des ruelles du quartier

Informers les propriétaires riverains des possibilités d'aménagement des ruelles

Bonifier l'aménagement de l'artère commerciale du chemin Sainte-Foy

Marquer la zone commerciale du chemin Sainte-Foy et ses portes d'entrée (entre les avenues Eymard et Holland) par des aménagements (décoration florale, structure légère, etc.)

Réaliser un guide sur les enseignes et la rénovation des façades commerciales à l'intention des gens d'affaires

Consolider le secteur du garage municipal

Évaluer la possibilité de compléter le profil bâti de la rue Marie-Rollet au niveau du stationnement municipal

ORIENTATIONS : CONSERVER ET METTRE EN VALEUR LE CARACTÈRE HISTORIQUE ET PATRIMONIAL DU QUARTIER**OBJECTIFS :**

Favoriser la connaissance, l'appréciation et la mise en valeur du patrimoine du quartier

ACTIONS :

Réaliser une étude sur le patrimoine du quartier Saint-Sacrement

Distribuer aux propriétaires de bâtiments d'intérêt patrimonial des fiches identifiant les caractéristiques historiques et architecturales de ces bâtiments

Mettre en oeuvre un circuit historique et patrimonial pédestre mettant en valeur les caractéristiques du milieu naturel et bâti du quartier

Compléter le réseau de panneaux et de plaques commémoratives à caractère historique et patrimonial dans l'ensemble du quartier

Mettre de l'avant le projet d'éclairage de l'église Saint-Sacrement en collaboration avec d'autres partenaires

ORIENTATIONS : FAVORISER UNE SAINTE COHABITATION ENTRE TOUS LES UTILISATEURS DE LA VOIE PUBLIQUE (PIÉTONS, CYCLISTES,**OBJECTIFS :**

Améliorer les conditions de déplacement des piétons

ACTIONS :

Améliorer la qualité du déneigement et du déglçage des trottoirs, plus particulièrement dans la zone commerciale

Contrôler la circulation sur les rues résidentielles

Identifier les rues ou secteurs du quartier où les problèmes liés à la circulation sont importants

Expérimenter certaines mesures d'apaisement de la circulation dans les secteurs identifiés comme problématiques (de Callières, Marie-Rollet, etc.)

Expérimenter dans le cadre d'un projet-pilote la fermeture de l'accès au stationnement municipal du chemin Sainte-Foy par la rue Marie-Rollet

Prendre des ententes avec les compagnies de transport scolaire afin d'obliger les autobus à emprunter les axes de circulation majeurs du quartier

Poursuivre la mise en œuvre du réseau cyclable

Compléter le circuit projeté de la piste cyclable

ORIENTATIONS : ÉTABLIR DES CONDITIONS DE STATIONNEMENT RÉPONDANT AUX BESOINS DES DIVERSES CLIENTÈLES***OBJECTIFS :***

Mieux contrôler le stationnement des véhicules

ACTIONS :

Développer des projets-pilotes de systèmes de vignettes sur rue de jour pour les travailleurs, dans le secteur du collège Saint-Charles-Garnier et sur la rue Painchaud

Contrôler la présence de stationnements privés improvisés sur les terrains résidentiels durant l'hiver

Contrôler les stationnements privés aménagés en permanence en façade des résidences

ORIENTATIONS : FAVORISER UN MILIEU URBAIN SÉCURITAIRE POUR LES CITOYENS ET LES CITOYENNES ET ACCROÎTRE LEUR SENTIMENT DE SÉCURITÉ***OBJECTIFS :***

Développer des mécanismes pour accroître la sécurité et le senti-

ACTIONS :

Faire la promotion auprès des résidants, résidentes de l'éclairage des rues par les logements et les résidences le soir

Sensibiliser les piétons (dépliants, séances d'information, etc.), notamment les personnes âgées, à traverser les axes de circulation majeurs du quartier à l'endroit des traverses piétonnes

4.2 ENVIRONNEMENT

CONSTAT

LE MILIEU NATUREL ET LA VÉGÉTATION

LES PARCS ET ESPACES VERTS

Les résidants et résidentes du quartier ont accès à trois espaces verts : les parcs Saint-Sacrement, Samuel-Holland et Notre-Dame-de-Bellevue. Les aménagements de végétaux et les plantations de ces parcs sont globalement finalisés. Le cégep François-Xavier Garneau, le collège Saint-Charles-Garnier et l'école Holland disposent également d'une superficie gazonnée. Le ratio d'espaces verts par citoyen ou citoyenne est évalué à 27 m², soit en-deça de l'objectif idéal établi par la Ville à 40 m².

Nom du parc	Propriété	Dimension
Parc Saint-Sacrement	Municipale	2,34 ha
Parc Samuel-Holland	Municipale	1,12 ha
Parc Notre-Dame-de-Bellevue	Municipale	3,20 ha
Parc de l'école Holland	Privée	0,66 ha
Parc-école collège Saint-Charles-Garnier	Privée	2,76 ha
Parc cégep François-Xavier Garneau	Privée	11,23 ha
Total		21,31 ha

Source : Ville de Québec, 1994

TABLEAU 9 – SUPERFICIE DES PARCS ET ESPACES VERTS DU QUARTIER



Une rue résidentielle typique du quartier

LA FORÊT URBAINE

La forêt urbaine du quartier Saint-Sacrement se caractérise par des plantations d'alignement dans la plupart des rues du quartier. Ces plantations se trouvent sous forme de banquettes de rue, de chaque côté de la voie publique. Parmi ces arbres matures au port majestueux, plusieurs sont rares et remarquables. La Ville veut les identifier et les faire connaître aux citoyens et citoyennes.

Le Service de l'environnement a dénombré 2 291 arbres de parcs et arbres d'alignement municipaux. Ce décompte exclut les arbres privés et les arbres publics des grands boisés comme ceux de la falaise et des propriétés institutionnelles. La Ville a planté 120 arbres depuis 1998 dont 83 dans les parcs. Elle a traité 272 demandes d'intervention depuis 1998.

La forêt urbaine du quartier Saint-Sacrement se caractérise par des plantations d'alignement dans la plupart des rues du quartier.

LE COTEAU SAINTE-GENEVIÈVE

Le coteau Sainte-Geneviève constitue la limite physique entre la portion haute et basse de la ville. La falaise est un espace naturel composé à 80 % de boisé. Il recèle une grande variété d'oiseaux et de végétaux. Ce milieu naturel a subi au cours des années une certaine détérioration en raison de la présence de déchets et de la coupe d'arbres. Pour empêcher la dégradation du milieu biophysique, la Ville de Québec s'est associée à la Fondation de la faune du Québec dans le but de protéger et mettre en valeur la falaise. Grâce à ce partenariat, des plantations ont été réalisées afin de contrer l'érosion et d'offrir des habitats propices à la faune ailée.

Dans le quartier Saint-Sacrement, des institutions, des établissements d'enseignement, des hôpitaux, une église et un parc sont en contact avec le sommet de la falaise. L'engazonnement des terrains se poursuit parfois jusqu'à l'extrême limite de la falaise. La plantation sur le replat de la falaise permettrait de consolider davantage cet espace naturel. De plus, l'aménagement d'un réseau de parcs reliés par une promenade sur les terrains non construits en bordure du coteau permettrait de redonner à la population l'accès à un milieu naturel d'une grande valeur et d'apporter un apport supplémentaire en espace vert dans le quartier.

Le Service de l'environnement de la ville poursuivra donc son travail de consolidation du milieu biophysique et de plantation de végétaux dans la portion de la falaise comprise dans les limites du quartier Saint-Sacrement. L'objectif actuel est de protéger l'intégrité physique de ce milieu, compte tenu de l'érosion, de l'étroitesse de la falaise, du degré d'inclinaison de la pente et de l'escarpement rocheux.

Selon les données disponibles au Service de l'environnement, les conditions d'hygiène publique et de qualité de l'environnement sont excellentes dans le quartier Saint-Sacrement.

LA DÉCORATION FLORALE

Complémentaire au réseau d'espaces verts du quartier, la décoration florale dans les rues du quartier et en façade des résidences intensifie la qualité de l'environnement urbain. La Ville de Québec souhaite participer à ces initiatives par le biais de programmes.

En collaboration avec les gens d'affaires du quartier, un programme d'embellissement floral à frais partagés pourrait être appliqué sur l'artère commerciale du chemin Sainte-Foy. Ce programme s'établit en collaboration avec les associations de gens d'affaires. Dans le cadre de cette démarche, la Ville procède à l'identification des sites potentiels, à l'achat des jardinières et des vasques ainsi qu'au choix des végétaux. De son côté, le regroupement des gens d'affaires doit s'engager à entretenir les végétaux, en respectant les critères d'entretien de la Ville.

LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Selon les données disponibles au Service de l'environnement, les conditions d'hygiène publique et de qualité de l'environnement sont excellentes dans le quartier Saint-Sacrement. En fait, peu de demandes d'intervention ont été portées à l'attention du Service de l'environnement. Parmi les demandes reçues en 2000, une concernait le bruit, huit portaient sur l'habitabilité et une sur les rongeurs. Ce décompte est sensiblement le même pour 1999 et 1998.



Perspective visuelle depuis le haut de la falaise vers la Basse-Ville

L'AMBIANCE SONORE

Même si Saint-Sacrement est un quartier central, l'ambiance sonore ne constitue pas une problématique particulière. Les requêtes de citoyens et de citoyennes transmises annuellement au Service de l'environnement à cet égard sont très peu fréquentes.

Dans l'ensemble des secteurs de la ville où se côtoient des activités commerciales et résidentielles, les activités commerciales sont parfois la source de problèmes de cohabitation entre ces deux types d'activité. L'artère commerciale du chemin Sainte-Foy n'engendre cependant pas de problèmes majeurs. À la demande des résidents et résidentes de la rue Marie-Rollet, incommodés par le bruit occasionné par la collecte des matières recyclables, les bacs situés dans l'arrière-cour des immeubles du côté sud du chemin Sainte-Foy ont été déplacés.

LA QUALITÉ DES SOLS

De façon générale, la problématique de contamination des sols est associée aux activités industrielles passées, à une époque où les normes environnementales étaient quasi inexistantes. En raison de sa vocation résidentielle et institutionnelle, Saint-Sacrement ne présente pas de risque de contamination des sols. Cette constatation exclut toutefois le fait que certains terrains pris isolément puissent avoir subi un certain degré de contamination relative aux activités actuelles ou antérieures de stations-service par exemple ou de garages.

LA GESTION DES DÉCHETS

Depuis 1993, le programme de collecte sélective de la ville est étendu à l'ensemble des quartiers centraux. La Ville souhaite ainsi réduire la quantité de matières résiduelles acheminées vers l'incinérateur en augmentant la participation des citoyennes et citoyens dans la récupération des matières recyclables.

Le quartier Saint-Sacrement se caractérise dans certains secteurs par un bâti résidentiel de forte densité. Près de 40 % du parc immobilier résidentiel du territoire se compose d'immeubles de cinq étages ou plus. Actuellement, la responsabilité de mettre à la disposition de l'ensemble des locataires des bacs de récupération extérieurs à roulettes incombe aux propriétaires de ces immeubles.

LES INITIATIVES DE LA VILLE

En 1999, la Ville de Québec se dotait d'orientations et de moyens d'action visant à assurer une gestion concertée des ressources naturelles du territoire et de ses écosystèmes. C'est dans la perspective de l'atteinte du développement durable que la politique de l'environnement de la Ville de Québec établit les grands enjeux relatifs à la préservation d'un milieu de vie de qualité aujourd'hui et pour les générations futures. Le premier rapport faisant état des actions et budgets concernant la première année d'application de la politique est concluant. Le bilan des actions 2000 est marqué par un investissement de plus de 20,7 millions \$ dans la mise en oeuvre d'une centaine d'actions dans l'ensemble de la ville, réalisées en collaboration avec plus de 50 partenaires.

Parallèlement à cette politique, le Guide vert, produit en 1996, est un recueil de suggestions pour responsabiliser davantage le citoyen en regard de la production de déchets, de la protection et de la conservation des ressources naturelles et de la contamination relative aux déchets domestiques dangereux. Ce document a été distribué de portes en portes dans l'ensemble de la ville. En mettant en pratique les moyens proposés dans ce guide, chaque foyer assume sa responsabilité environnementale et participe au maintien et à l'amélioration de la qualité de son milieu.

L'aspect environnemental du quartier Saint-Sacrement ne fait donc pas l'objet de problématiques particulières. Le défi qui se pose pour le quartier en est un de préservation et de protection de ces acquis.

L'aspect environnemental du quartier Saint-sacrement ne fait donc pas l'objet de problématiques particulières tant au niveau de la qualité de vie que du couvert végétal. Le défi qui se pose pour le quartier en est d'abord un de préservation et de protection de ces acquis.

ORIENTATIONS : MAINTENIR ET PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS :

Protéger et consolider et mettre en valeur le couvert végétal du quartier, les espaces verts et la falaise

ACTIONS :

Mettre en place un programme d'embellissement floral à frais partagés sur la portion commerciale du chemin Sainte-foy

Réaliser l'inventaire des arbres remarquables du quartier et les identifier

Mettre en place un programme municipal de nettoyage de la falaise

Inciter les résidants(es) à planter des arbres favorisant la fréquentation des oiseaux dans les cours arrière dans le cadre d'ateliers éducatifs

Poursuivre la plantation d'arbres et d'arbustes de remplacement au parc Samuel-Holland

Protéger et mettre en valeur le boisé privé de la côte Saint-Sacrement

Poursuivre le partenariat avec l'Externat Saint-Jean-Berchmans relativement à la plantation d'arbres attirant les oiseaux

Poursuivre les actions relatives à la récupération, au recyclage et à la cueillette des déchets

Informar la population de disposer les ordures non recyclables dans des sacs à ordures standards

Accroître la distribution des bacs de récupération sur roulettes pour les édifices à logements

4.3 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSTAT

Malgré une certaine instabilité de l'artère commerciale du chemin Sainte-Foy au cours des dernières années, l'activité économique de Saint-Sacrement a dans l'ensemble conservé son dynamisme. Contrairement aux autres quartiers de la Haute-Ville, localisés près de la Colline du Parlement et du Vieux-Québec, les places d'affaires du quartier ne bénéficient pas de la fréquentation de la clientèle touristique et d'un bassin de travailleurs aussi important à proximité. Toutefois, la présence de deux centres hospitaliers majeurs, l'Hôpital Jeffery-Hale et l'Hôpital Saint-Sacrement et de services professionnels nombreux et variés génèrent un certain achalandage.

L'EMPLOI

La structure de l'emploi du quartier repose pour une large part sur la présence des grandes institutions, notamment les deux hôpitaux, le cégep François-Xavier Garneau et le collège Saint-Charles-Garnier. Sur les 6 000 emplois recensés en 1996, on en dénombrait 1 805 dans le secteur de la santé et 1 215 dans les sciences sociales, l'enseignement, l'administration publique et la religion.

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

L'activité commerciale du quartier se concentre majoritairement sur le chemin Sainte-Foy, de l'avenue Holland à l'avenue De Vimy et déborde sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys. Au total, le quartier comporte près de 300 places d'affaires⁽³⁾. De ce nombre, 114 étaient localisées dans les limites de la zone commerciale du chemin Sainte-Foy à l'été 2000.

Cette artère se caractérise par une concentration importante de services professionnels (bureaux d'avocats, services médicaux, dentaires, d'architecture et d'ingénierie) dont le rayonnement dépasse les limites du quartier. Elle compte également un bon nombre de restaurants et des commerces de détail.

Au cours des cinq dernières années, le pôle commercial du chemin Sainte-Foy a connu successivement une hausse puis une baisse du taux de vacance⁽⁴⁾. Le pourcentage d'inoccupation des locaux était de 4 % en 1996 pour atteindre 18,9 % trois ans plus tard. Depuis 1999, on observe toutefois une baisse graduelle de ce taux. Il était de 13%, en février 2001. À titre comparatif, le taux de vacance de l'artère commerciale de l'avenue Cartier est resté relativement stable durant le même intervalle. Il s'établissait à 3 % en février 2001.



Façades commerciales sur le chemin Sainte-Foy

La conclusion d'une étude de marché réalisée en 1996 révèle l'existence de fuites commerciales dans le secteur de l'alimentation.

Compte tenu des locaux disponibles dans la zone commerciale du chemin Sainte-Foy, la multiplication des commerces sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys n'est pas souhaitable à court terme. Le développement économique du quartier repose à priori sur la consolidation du pôle commercial actuel. Par conséquent, le mécanisme des droits acquis sera maintenu pour les entreprises de l'avenue Marguerite-Bourgeoys.

La conclusion d'une étude de marché réalisée en 1996 ⁽⁵⁾ révèle l'existence de fuites commerciales dans le secteur de l'alimentation. Un sondage ⁽⁶⁾ effectué auprès de la population en 1999 faisait état des mêmes lacunes. Pour avoir accès à un marché d'alimentation qui puisse satisfaire leurs besoins courants, les résidents et les résidentes doivent se déplacer à l'extérieur du quartier. Bien que quelques places d'affaires amènent une clientèle extérieure au quartier ou qu'elles y sont implantées depuis bon nombre d'années, l'absence de commerces moteurs est invoquée par certains commerçants et commerçantes comme explication aux fuites commerciales.

Le potentiel de développement et le recyclage éventuel des grandes propriétés du territoire suscitent un grand intérêt. La qualité de ces terrains et le peu d'espaces à construire en Haute-Ville en font des cibles désignées pour le développement commercial. Toutefois, la population est en faveur du maintien des activités institutionnelles existantes sur ces propriétés. Dans l'éventualité d'un recyclage, la population a identifié la fonction résidentielle comme seul usage possible.

Dans la mesure où certaines propriétés pourraient être sollicitées à cette fin, une analyse plus approfondie des usages et des normes de zonage s'impose afin d'identifier l'utilisation optimale de ces propriétés, en accord avec les orientations souhaitées pour le quartier et les besoins de la communauté.

Par ailleurs, certains commerces et services localisés en zone résidentielle souhaitent prendre de l'expansion, notamment ceux de l'avenue Marguerite-Bourgeoys. Or, ces commerces sont régis par les normes applicables aux droits acquis et disposent d'une marge de manœuvre limitée pour prendre de l'expansion. Considérant que la population et les gens d'affaires sont favorables à une certaine mixité commerciale / résidentielle dans le quartier, la révision du zonage permettra de revoir les normes applicables aux entreprises localisées à l'extérieur de la zone commerciale.

L'IMPLICATION DE LA VILLE DE QUÉBEC ET DES GENS D'AFFAIRES

Le dynamisme d'une artère commerciale est intimement lié à l'intérêt des gens d'affaires. Le regroupement des forces du milieu, par la mise en place d'une association, favorise le dynamisme et le développement d'une stratégie de mise en valeur d'une artère commerciale.

La Société d'initiative et de développement des artères commerciales (SIDAC) regroupant en association les gens d'affaires de Saint-Sacrement a mis fin à ses activités en 2000. La dissolution de l'organisme a été confirmée en 2001. Sans regroupement de gens d'affaires actif, la poursuite des efforts de revitalisation de l'artère commerciale entreprise au cours des années quatre-vingt-dix est reportée à une période indéterminée, soit d'ici à ce qu'une relève et une nouvelle initiative émergent de la communauté d'affaires.

Vers le milieu des années 1990, la Ville de Québec a répondu à l'attente exprimée par la SIDAC ⁽⁷⁾ Saint-Sacrement en commandant une étude de marché de l'artère commerciale du chemin Sainte-Foy, comprenant un diagnostic de la fonction commerciale et des pistes de solutions pour consolider cette artère. Parallèlement à ce projet, la Ville commandait une autre étude pour la mise en valeur du centre de quartier ⁽⁸⁾, proposant des solutions d'aménagement.

Le regroupement des forces du milieu, par la mise en place d'une association, favorise le dynamisme et le développement d'une stratégie de mise en valeur d'une artère commerciale.

À la suite de ces études, des travaux de réaménagement ont été effectués. L'intervention réalisée a contribué à améliorer l'aspect physique du secteur commercial et à accroître son accessibilité à la clientèle de proximité. Cette intervention a touché aux éléments suivants :

- révision de la géométrie du carrefour Holland/Chemin Sainte-Foy ;
- remodelage des accès piétonniers à l'Hôpital Jeffery-Hale et au parc Samuel-Holland ;
- aménagement de traverses piétonnières aux intersections clefs du secteur ;
- renforcement du couvert végétal partout où les conditions permettaient l'installation de plantations d'alignement en bordure de l'emprise publique, notamment autour de l'église Saint-Sacrement ;
- renouvellement de l'éclairage de rue ;
- rénovation des façades commerciales au moyen d'un programme de subvention ;

Certains des projets identifiés dans le concept initial n'ont pu être réalisés ou complétés dans cette intervention : l'aménagement d'une ou de plusieurs placettes, l'amélioration substantielle du couvert végétal. En consultation, la population a renouvelé son intérêt dans l'aménagement de placettes comme action prioritaire du plan d'action du plan directeur en 2002.

LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Dans l'ensemble, le stationnement répond à la demande en termes d'espaces réservés à la clientèle des commerces. Le stationnement municipal, celui de l'église et les zones réglementées sur rue offrent à la clientèle des espaces en plein cœur de l'activité commerciale.

LES SERVICES DE RESTAURATION, DE BAR ET LA FONCTION HÔTELIÈRE

La présence de nombreux restaurants contribue à l'animation de la zone commerciale du chemin Sainte-Foy. La réglementation actuelle autorise les restaurants et les bars complémentaires aux restaurants seulement. Cette dernière disposition assure la quiétude du secteur. Le maintien des dispositions actuelles contribue au dynamisme du secteur commercial. Les restaurants représentent un complément important aux services professionnels du quartier qui, réciproquement, constituent une clientèle privilégiée pour les restaurateurs du quartier.

Actuellement, les activités reliées à l'hôtellerie ne sont autorisées que pour l'implantation de couettes et café. Les quelques établissements hôteliers implantés le long du chemin Sainte-Foy opèrent par droits acquis. Le quartier est situé en-dehors du circuit touristique de la capitale. À ce titre, il convient de maintenir la réglementation actuelle concernant cette activité.

LES IMMEUBLES À BUREAUX

Les immeubles à bureaux locatifs sont peu nombreux. La plupart sont situés le long des interfaces du chemin Sainte-Foy : le centre médical Berger, le complexe Samuel-Holland, l'édifice Adams, l'édifice de la fondation du Jeffery-Hale et le 1535 chemin Sainte-Foy. L'édifice Bell occupe l'angle nord-est à la jonction du boulevard René-Lévesque et de l'avenue Holland.

La présence de nombreux restaurants contribue à l'animation de la zone commerciale du chemin Sainte-Foy.

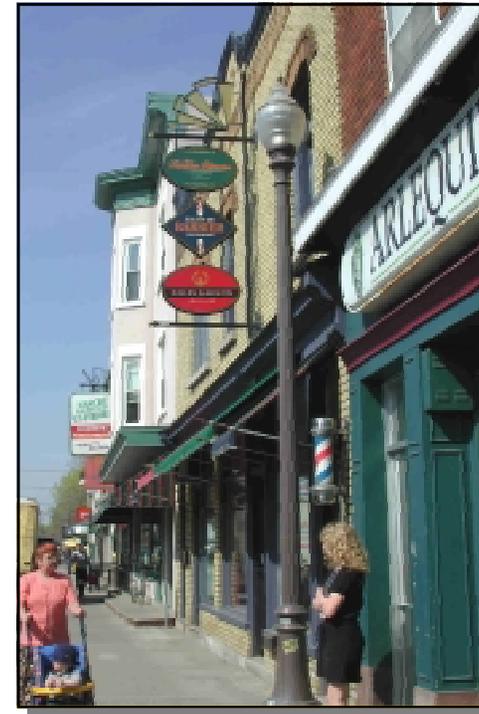
LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EN RÉSIDENCE

Afin de soutenir les travailleurs autonomes du quartier, la Ville permet depuis 1996 les activités professionnelles en résidence, à titre d'usage complémentaire à la fonction résidentielle. Cette mesure a pour but de soutenir les travailleurs autonomes du quartier, tout en préservant le caractère résidentiel prioritaire.

La population est en faveur du maintien de cette norme dans la mesure où ces activités demeurent complémentaires à la fonction résidentielle et où elles n'engendrent pas de contraintes supplémentaires relatives à la circulation, au stationnement ou toute autre forme de nuisance sur les rues résidentielles.

L'AVENIR DE LA FONCTION COMMERCIALE

L'investissement majeur de 15 millions \$ récemment consenti par la SSQ-Vie pour la rénovation et l'agrandissement de la section commerciale du complexe Samuel-Holland constitue certainement une marque de confiance à l'endroit du potentiel du centre d'affaires Saint-Sacrement. Ce projet capteur aura sans doute une grande influence sur l'achalandage de la zone commerciale. En regard de ce projet et considérant le potentiel de développement que représente la marge avant de l'Hôpital Jeffery-Hale, on peut penser qu'à moyen terme, la zone commerciale du chemin Sainte-Foy s'étendra vers l'est, au-delà de l'avenue Holland.



Façades commerciales sur le chemin Sainte-Foy

ORIENTATIONS : ASSURER UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE VIABLE EN HARMONIE AVEC LA VOCATION RÉSIDENTIELLE PRINCIPALE DU QUARTIER

OBJECTIFS :

Concentrer et consolider le développement commercial sur le chemin Sainte-Foy entre les avenues Eymard et Holland

Soutenir l'activité des gens d'affaires et des travailleurs autonomes du quartier

ACTIONS :

Inciter les gens d'affaires à se regrouper en association

Poursuivre les actions de revitalisation de l'artère commerciale du chemin Sainte-Foy

Maintenir le zonage résidentiel actuel sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys

Implanter dans la zone commerciale du chemin Sainte-Foy des bornes ou panneaux d'information comme véhicule d'information de l'activité économique du quartier

Maintenir la réglementation actuelle autorisant les activités professionnelles en résidence

4.4 CULTURE, ANIMATION URBAINE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSTAT

L'apport bénéfique du loisir dans la vie d'une communauté est maintenant reconnu. Par exemple, il est bien établi que, parmi d'autres considérations, le choix d'un lieu de résidence tient compte de la proximité d'équipements, d'installations et de services fonctionnels reliés aux activités récréatives et aux opportunités de loisir en général.

De nouvelles demandes pour l'aménagement de nouveaux équipements et la consolidation des équipements existants découlent des transformations importantes des modes de vie et des caractéristiques propres du milieu, telles que le vieillissement de la population, l'isolement et les valeurs des nouvelles générations.

Au plan normatif, le quartier Saint-Sacrement est relativement bien pourvu pour répondre aux besoins de ses résidants et résidantes, dans la mesure où la Ville et les organismes de loisir du milieu consolident leurs ententes avec les secteurs privé, communautaire et institutionnel.

Toutefois, malgré une offre substantielle en matière d'activités, de services et d'équipements, certaines améliorations peuvent être apportées, notamment au chapitre de l'animation communautaire en général, de l'aménagement de nouveaux équipements récréatifs, de l'offre d'activités pour la clientèle adolescente et enfin, du soutien à l'organisation des loisirs et de l'entraide communautaire. De plus, la mise en œuvre d'une programmation d'activités communautaires assurerait une meilleure structure et une offre régulière d'activités d'animation urbaine ainsi qu'une meilleure diffusion des événements.

Malgré une offre substantielle en matière d'activités, de services et d'équipements, certaines améliorations peuvent être apportées, notamment au chapitre de l'animation communautaire

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

L'organisation des loisirs communautaires est assurée par le travail de cinq organismes : le YWCA, la corporation le Centre des loisirs Saint-Sacrement, le club d'ainés, le mouvement scouts et guides et le cercle des fermières. En 2000, ces organismes ont offert plus de 536 ateliers de loisir, soit 48 % de l'offre totale de la Haute-Ville pour 22 % de la population de ce grand territoire. On constate que tous les types d'activités sont offerts dans le quartier : les activités récréatives, artistiques, éducatives, physiques et sportives.

De plus, des organismes d'entraide communautaire participent de façon sporadique à l'organisation d'activités ou d'événements. Ces organismes offrent différents services d'entraide communautaire principalement destinés à la clientèle du troisième âge : service de transport et d'accompagnement, centre de réadaptation, association d'ainés et d'ainées, centre d'accueil, de jour ou d'hébergement et service d'alimentation.

Les citoyens et citoyennes, seuls ou regroupés en associations possédant des affinités, sont et doivent demeurer les premiers acteurs de l'organisation de leurs activités de loisir et des décisions s'y rattachant. La qualité des services dont bénéficie la communauté de la ville de Québec en matière de loisir sportif et culturel et d'entraide communautaire dépend essentiellement de la capacité des citoyens et citoyennes à se mobiliser.

À ce titre, la Ville doit éviter le piège de prendre la place des citoyens et citoyennes. Son rôle consiste à les encourager à se prendre en charge, de même qu'à les stimuler et à les accompagner à l'intérieur de structures démocratiques. De plus, elle doit contribuer au maintien et au développement d'organismes autonomes car la relève des bénévoles est difficile pour certains organismes. Les tâches sont nombreuses, variées et exigeantes pour les administrateurs et administratrices bénévoles.

Considérant les difficultés que rencontrent les organismes communautaires du quartier, la Ville, par l'entremise de son Service de la culture du loisir et de la vie communautaire, appuiera ces derniers dans les stratégies suivantes :

- *le recrutement, la valorisation (reconnaissance) et la formation de leurs administrateurs bénévoles et de leur personnel ;*
- *la consultation des citoyens et citoyennes, utilisateurs et utilisatrices ;*
- *la recherche de financement ;*
- *la consolidation de leur fonctionnement ;*
- *l'appui dans les moyens de communication et de promotion des activités, des événements et des services offerts par les organismes partenaires.*

LES ÉQUIPEMENTS DE LOISIR COMMUNAUTAIRES

La desserte en loisirs et activités communautaires s'effectue à partir de cinq équipements majeurs : le YWCA, le pavillon de services du parc Saint-Sacrement, les locaux du Centre des loisirs Saint-Sacrement, l'école Saint-Sacrement et le cégep François-Xavier Garneau (carte 16). Sur une base sporadique, le quartier dispose également du sous-sol de l'église du Très-Saint-Sacrement et du collège Saint-Charles-Garnier, du terrain extérieur de la propriété de l'école Holland et des équipements de la propriété des sœurs Notre-Dame-de-Bellevue. Les parcs de quartier et les équipements des municipalités et quartiers voisins complètent le portrait.

Au chapitre des équipements extérieurs, la population est desservie par le parc Saint-Sacrement, le parc Samuel-Holland, le parc-école Saint-Sacrement, le parc Notre-Dame-de-Bellevue, les terrains du collège Saint-Charles-

Garnier et de l'école Holland. L'ancien collège Notre-Dame-de-Bellevue offre également certaines commodités extérieures : tennis, ballon-panier, ballon volant, jeu de palet et piste d'entraînement pour lesquels il n'existe toutefois aucune entente relative à une utilisation publique.

En périphérie du quartier, d'autres équipements récréatifs desservent également les citoyens et citoyennes de Saint-Sacrement dont le Peps de l'Université Laval, le cégep Sainte-Foy, le Centre Brûlard et le Centre des loisirs Saint-Thomas-d'Aquin.

Afin de bien identifier les besoins en termes de loisir et d'activité communautaire dans le quartier, la Ville, le conseil de quartier et les organismes de loisir ont rencontré les citoyens et les citoyennes en février 2000. Les principales améliorations souhaitées ont été intégrées au plan d'action rattaché au plan directeur.

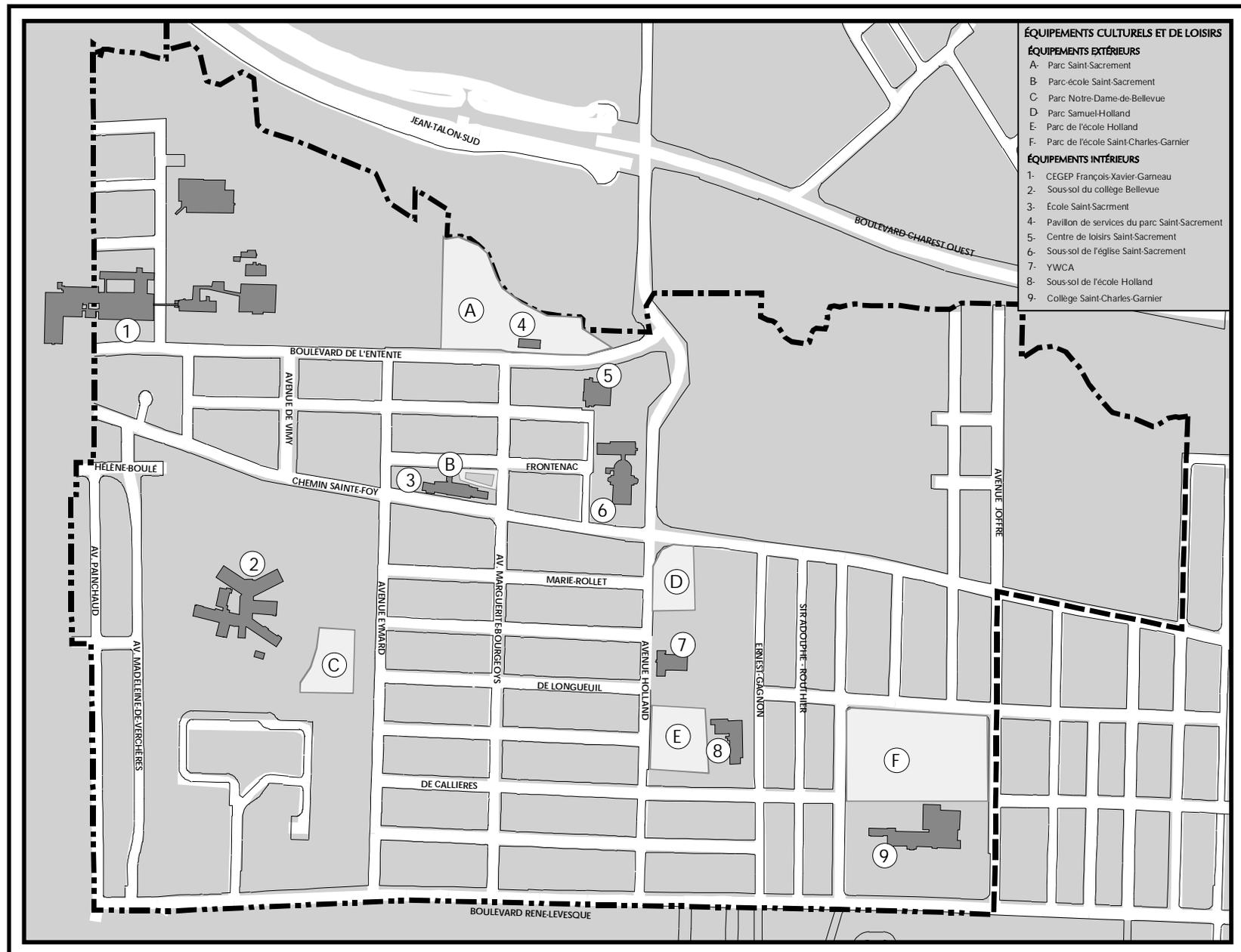
Les possibilités d'aménagement de nouveaux espaces pour le loisir et la vie communautaire sont relativement importantes dans le quartier. En effet, le projet de mise en valeur du coteau Sainte-Geneviève propose aux citoyens et citoyennes de Saint-Sacrement l'ajout de nouveaux parcs de détente sur les grandes propriétés longeant la falaise nord. À court terme, seul le projet d'aménagement d'un petit terrain pour le soccer et le football, sur la propriété du cégep François-Xavier Garneau s'ajoutera à l'offre actuelle en équipements de loisir.

L'ANIMATION URBAINE ET L'ACTIVITÉ CULTURELLE

Depuis 1995, le concept d'animation découlant des orientations de la Ville de Québec évolue vers une mise en valeur et un appui à la vie artistique et culturelle. Ces nouvelles orientations résultent d'une volonté de susciter le développement d'activités de création, de les diffuser et de les mettre en valeur.

Le projet de mise en valeur du coteau Sainte-Geneviève propose aux citoyens et citoyennes de Saint-Sacrement l'ajout de nouveaux parcs de détente sur les grandes propriétés longeant la falaise nord.

CARTE 16 – LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS DE LOISIR INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS



De façon générale, les principaux enjeux de la Ville de Québec reliés au développement de la culture et de l'animation urbaine sont liés à la mise en valeur de l'activité culturelle pour le bénéfice de la population, au développement de nouvelles clientèles, à la qualité de l'offre de produits culturels répondant au public consommateur de ces produits et enfin, à la création d'une animation de voisinage qui fera du quartier une destination autre qu'un lieu de transit.

L'ACTIVITÉ CULTURELLE

La Haute-Ville de Québec constitue le foyer artistique et culturel de toute la ville de Québec. Les résidents et résidentes de Saint-Sacrement sont à cet égard privilégiés :

- *47 % des organismes de regroupement culturel et professionnel ont leur principale place d'affaires dans la Haute-Ville ;*
- § *82 % des événements culturels d'envergure ont lieu à la Haute-Ville;*
- § *la Haute-Ville compte 21 salles de diffusion, toutes disciplines confondues ;*
- § *plus de 40 % de l'offre en matière d'activités artistiques et culturelles de la Ville est localisée en Haute-Ville.*

Le domaine des arts visuels est fortement représenté par la seule présence du Musée du Québec dans le quartier voisin.

L'ANIMATION URBAINE

L'animation urbaine du quartier tient presque uniquement à sa situation à proximité des grands événements de la capitale et à sa proximité du parc des Champs-de-Bataille. Saint-Sacrement accueille peu d'événements favorisant la participation populaire locale, la vie de quartier et le

développement d'un sentiment d'appartenance. L'animation dans les parcs est entre autres liée à la mise en valeur de



Des équipements du parc Saint-Sacrement

l'activité culturelle et à la création d'une animation de voisinage, au bénéfice de la clientèle du quartier, non pas d'une clientèle régionale, comme dans le cas des grands événements de la ville de Québec.

Le rôle du milieu est d'être porteur de projets intégrateurs et d'assurer la pérennité des actions qui s'y rattachent. L'amélioration de l'animation communautaire suppose un travail proactif mettant en valeur le potentiel du milieu de même que la participation et l'implication des organismes locaux. À cet effet, un partenariat a récemment été créé entre le Centre des loisirs Saint-Sacrement et le conseil de quartier pour l'embauche d'un coordonnateur travaillant à la mise en œuvre et à la diffusion d'une programmation d'activités communautaires pour l'année 2001. Des activités telles des fêtes de quartier et des concerts dans les parcs sont des pistes d'actions à envisager avec les partenaires locaux, notamment les gens d'affaires du quartier.

ORIENTATIONS : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE LA VIE DE QUARTIER

OBJECTIFS :

Favoriser le développement d'activités de loisir et de projets d'animation urbaine adaptés aux besoins des citoyens et citoyennes

ACTIONS :

Mettre en oeuvre et diffuser une programmation d'activités communautaires, en collaboration avec différents partenaires (Cégep, Centre des loisirs, conseil de quartier, gens d'affaires, etc.)

Établir un partenariat entre le conseil de quartier et le Centre des loisirs Saint-Sacrement pour l'élaboration et la diffusion d'une programmation d'activités communautaires dans le quartier

Prendre des ententes avec les propriétaires concernés pour l'utilisation des équipements de loisir du territoire (Cégep, collèges Bellevue et Saint-Charles-Garnier)

Prendre des ententes avec les administrateurs du Bois-de-Coulonge pour l'organisation d'activités à caractère familial dans le parc

Consolider les équipements communautaires de loisir extérieurs

Utiliser les bornes d'information comme véhicule d'information de l'activité communautaire, culturelle et de loisir du quartier

Impliquer les jeunes dans l'organisation de projets d'animation communautaire

Consolider les équipements communautaires de loisir extérieurs

Aménager un kiosque au parc Samuel-Holland pour la tenue d'activités culturelles

Réaménager le pavillon de tennis du parc Saint-Sacrement à des fins d'activités communautaires et de loisir pour accueillir notamment le mouvement scouts et guides

Changer les surfaces de protection sous les jeux du parc Saint-Sacrement

Compléter l'aire de jeux dans la partie ouest du parc Saint-Sacrement

Améliorer la surface polyvalente engazonnée du parc Saint-Sacrement

Ajouter à la piscine publique, une glissoire et des bancs autour des bassins

Aménager un jardin communautaire

Compléter les équipements du parc Notre-Dame-de-Bellevue

Aménager un parc d'exercices pour les chiens

ORIENTATIONS : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE LA VIE DE QUARTIER (SUITE)

OBJECTIFS :

Doter le quartier de nouveaux espaces de détente ou de loisir

ACTIONS :

Aménager une place publique au parc Saint-Sacrement pour permettre la tenue d'événements publics

Aménager une ou des placettes sur le chemin Sainte-Foy, dans les limites de la zone commerciale

Ouvrir au public le parc de l'école Holland

Aménager un terrain pour le soccer et le football sur les terrains du cégep F-X-Garneau, en partenariat avec la Ville , le cégep et le gouvernement provincial

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Les informations historiques sont tirées du document *Montcalm, Saint-Sacrement, nature et architecture : complices dans la ville, Ville de Québec, 1988*.

- (1) *Construire ... ensemble; cibles stratégiques et plans d'action 1999-2001*, rédigé par le Service de la planification de la Ville de Québec et produit par le Bureau des relations avec la population, mai 1999.
- (2) Ce pourcentage a été calculé à partir des données de population de Statistique Canada de 1996.
- (3) Données du BDÉTÉS du CDÉU, 2000.
- (4) Les taux de vacance sont établis à partir d'un relevé visuel des locaux commerciaux du chemin Sainte-Foy. On doit donc tenir compte d'un certain pourcentage d'erreur, tant en termes de nombre de locaux qu'en termes d'inoccupation de ces derniers.
- (5) "Étude de marché, Secteur d'affaires Saint-Sacrement", réalisée par la firme Pierre Laflamme Recherche Marketing Inc. 1996.
- (6) Chem, N., Emedi, M., "Étude exploratoire sur la perception des citoyens du quartier Saint-Sacrement à l'égard de leur secteur d'habitation", Université Laval, Département de sociologie, 1999.
- (7) "Étude de marché, Secteur d'affaires Saint-Sacrement", réalisée par la firme Pierre Laflamme Recherche Marketing Inc. 1996.
- (8) "Mise en valeur du centre de quartier Saint-Sacrement", réalisée par la firme Option aménagement, avril 1995.